



IRAK
Cinq Britanniques
sont enlevés à Bagdad
Page B 1



AGORA
Où en est le projet
du Parti québécois ?
Pages B 4 et B 5

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

Vol. XCVIII N° 119

LE MERCREDI 30 MAI 2007

88c + TAXES = 1\$



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'ex-juge Bernard Grenier n'a pu déterminer la provenance de l'argent qui a permis d'organiser le grand rassemblement fédéraliste tenu à Montréal trois jours avant le référendum du 30 octobre 1995.

OPTION CANADA

L'argent du *love-in* reste un mystère

Un demi-million a été dépensé illégalement, conclut l'ex-juge Grenier

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Après 16 mois d'enquête et deux millions de dollars, l'ex-juge Bernard Grenier est arrivé à la conclusion qu'au référendum de 1995, le camp du NON avait dépensé un demi-million de dollars de façon illégale par le truchement d'Option Canada et du Conseil pour l'unité canadienne (CUC). Il a déploré les agissements de quatre personnes clés, dont le vice-président du conseil exécutif de Montréal, Claude Dauphin, et l'actuel délégué général du Québec à Toronto, suspendu avec solde depuis le début de l'enquête, Jocelyn Beaudoin.

Plusieurs questions restent toutefois en suspens, tellement que certains, dont celui qui était directeur général des élections en 1995, Pierre-F. Côté, croient que l'enquête de M. Grenier aurait dû être publique. Le commissaire-enquêteur lui-même a reconnu hier qu'il avait été dans l'impossibilité de désigner la source de financement du fameux «love-in» du 27 octobre 1995, où des centaines de milliers de personnes du reste du Canada avaient pris d'assaut les rues de Montréal pour convaincre les Québécois de voter

NON. M. Grenier a insisté pour dire que son mandat était bien circonscrit: il devait se borner à étudier les dépenses d'Option Canada et n'avait aucune possibilité d'enquêter sur les agissements du gouvernement fédéral. Ce qui inclut évidemment Patrimoine Canada, d'où sont venues toutes les sommes sur lesquelles il s'est penché.

Malgré tout, après avoir entendu 90 témoins pendant 52 jours d'audience, il a établi que la somme

réelle dépensée par Option Canada et le Conseil pour l'unité canadienne dans la campagne préréférendaire a été de 11 millions. Toutefois, 539 460 \$ seulement de ce montant auraient été utilisés en infraction à la loi. Le juge affirme que des «personnes en autorité» au Parti libéral du Québec, dont Stéphane Bertrand (actuel chef de cabinet de Jean Charest), Pietro Perrino et Pierre Anctil, ont «manqué de vigilance par rapport aux activités du CUC et d'Option Canada».

Mais l'ex-juge a refusé de faire à leur égard une «conclusion défavorable».

Cinq autres personnages ont cependant droit à une «conclusion» de ce type, qui ne consiste pas, a-t-il insisté, en un jugement de nature pénale. D'abord, Jocelyn Beaudoin, nommé en 2005 par Jean Charest délégué du Québec à Toronto, était directeur général

VOIR PAGE A 8: MINISTRE

Le dossier est clos, selon Ottawa

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Reprenant là où l'ex-juge Grenier a dû laisser son investigation, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, réclame des excuses d'Ottawa et la tenue d'une enquête publique pour faire la lumière sur les agissements des acteurs fédéraux lors de la campagne référendaire de 1995. Sa demande a été ac-

cueillie par une fin de non-recevoir du gouvernement conservateur, qui considère le dossier comme «clos».

Les trois partis politiques fédéralistes étaient d'une rare unanimité sur le sujet hier. Selon eux, il n'y a pas de quoi fouetter un chat, les entorses financières à la loi québécoise qui ont été découvertes n'ayant pas eu l'ampleur supputée au départ. Il n'y aura donc ni excuses, ni enquête, ni congédiement,

avertit le gouvernement conservateur qui, au passage, reproche au Bloc québécois de vouloir faire de cet enjeu un *remake* du scandale des commandites et ainsi faire mousser sa popularité.

«Je ne crois pas que ça soit à l'ordre du jour d'offrir des excuses», a déclaré Lawrence Cannon, le ministre

VOIR PAGE A 8: OTTAWA

■ La chronique de Manon Cornellier, page A 3: Option tricherie

■ L'éditorial de Bernard Descôteaux, page A 6: Timide, ce juge

Crise budgétaire

Les discussions se poursuivent pour sortir de l'impasse

ROBERT DUTRISAC

Québec — Le gouvernement Charest a présenté hier des offres en matière d'éducation et de santé destinées à inciter le Parti québécois à voter pour le budget présenté la semaine dernière par la ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget. Mais le deuxième groupe d'opposition a réitéré que, non seulement les nouvelles dépenses envisagées devront le satisfaire, mais elles devront aussi être financées à même les 700 millions transférés par Ottawa. Jean Charest devra faire son deuil de la baisse d'impôt de 950 millions, exigent toujours les péquistes.

Le gouvernement et le deuxième groupe d'opposition ont préparé le terrain hier pour de prochaines négociations d'ici le vote fatidique sur le budget vendredi, vote dont la survie du gouvernement libéral minoritaire dépend. Ainsi, en matinée, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Michelle Courchesne, a rencontré le leader parlementaire et porte-parole péquiste en matière d'éducation, Diane Lemieux, tandis que le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, faisait de même avec le porte-parole pour la santé, Bernard Drainville.

VOIR PAGE A 8: POURPARLERS

INDEX

Actualités A 2	Éditorial A 6
Annonces C 6	Idées A 7
Avis publics .. B 2	Météo B 6
Carrières..... C 5	Monde..... B 1
Culture..... C 8	Mots croisés .. B 1
Décès C 6	Sudoku B 6
Économie C 1	Télévision..... C 7



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La planète n'a pas encore vraiment pris le chemin du développement durable, estime l'auteur du concept, l'ancienne première ministre de la Norvège, Gro Harlem Brundtland.

Gro Harlem Brundtland au *Devoir*

Le développement durable, une idée souvent déformée

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Malgré la popularité du concept de «développement durable» et le retentissement qu'il a eu dans les relations internationales depuis 20 ans, on peut se demander si la planète est aujourd'hui en voie de mettre en œuvre ce nouveau paradigme dont tous les politiciens se revendiquent.

«Non!», répond avec une franchise désarmante Gro Harlem Brundtland, qui a signé en 1987 le premier bilan de l'état de la planète Terre jamais produit par des humains, dans le cadre d'un mandat don-

né par l'Assemblée générale de l'ONU.

Elle n'a peur ni de prononcer certains mots, ni de porter un jugement, ni même de discuter ouvertement des «déformations» conceptuelles qu'a suscitées partout dans le monde ce concept, qui allait pourtant déboucher sur la conférence de Rio, les traités sur le climat et la protection de la biodiversité ainsi que la Déclaration sur les forêts. Gro Harlem Brundtland a d'abord été ministre de l'Environnement de la Norvège avant d'en devenir la première ministre pendant trois mandats, entre 1981 et 1996. Puis elle est passée à l'Organisation

VOIR PAGE A 8: DÉVELOPPEMENT

ÉCONOMIE

Hausse des taux d'intérêt en vue, selon le Banque du Canada

■ À lire en page C 1

BQ BIBLIOTHÈQUE QUÉBÉCOISE

Louise Portal
Cap-au-Renard

Comment naissent les fantômes

200 pages • 9,95 \$

www.livres-bq.com

LES ACTUALITÉS

Une béquille pour les artères du cerveau

Une équipe montréalaise implante une endoprothèse pour prévenir les AVC

LOUISE-MAUDE
RIOUX SOUCY

Les stents, ou endoprothèses, qui font des merveilles en cardiologie en dilatant les artères obstruées, sont appelés à révolutionner un domaine encore plus complexe en se portant au secours de la neurologie. Une équipe de l'Institut et hôpital neurologique de Montréal a en effet réussi à implanter chez un patient une endoprothèse intracrânienne spécialement conçue pour traiter et prévenir les accidents vasculaires cérébraux (AVC), une première au Québec. Pendant longtemps, les scientifiques ont douté pouvoir utiliser

des endoprothèses en neurologie, l'artère cérébrale étant bien différente de l'artère cardiaque, et combien plus fragile. Le problème, c'est que certains patients répondent mal aux médicaments et continuent quand même à faire des AVC à répétition. Pour eux, la science semblait avoir atteint ses limites. Jusqu'à ce que la D^{re} Donatella Tampieri tente le tout pour le tout en implantant une endoprothèse chez un patient de 66 ans l'été dernier.

Un an plus tard, la vie de Terence Hamill est redevenue au beau fixe. «On a voulu attendre un peu pour voir comment les choses allaient évoluer», raconte la D^{re} Tampieri. Il semble que ce soit pour le

mieux. [M. Hamill] a recouvré la santé et n'a aujourd'hui qu'à prendre une aspirine par jour, ce qui est tout à fait normal à son âge. Pour l'équipe montréalaise, ce succès ouvre la voie à de nouvelles options de traitement qui sont plus que bienvenues dans un contexte où le temps et les moyens jouent contre le patient, explique la D^{re} Jeanne Teitelbaum, qui dirige le programme cérébro-vasculaire de l'institut affilié au CUSM.

16 000 décès par an

D'autant que l'AVC est loin d'être rare. Pas moins de 50 000 AVC sont recensés au Canada en une année, dont 16 000 se soldent par un décès. Pour les survivants,

les risques de récurrences sont élevés et atteignent les 20 % dans les deux ans qui suivent le premier AVC. Concrètement, l'AVC survient lorsque le débit sanguin au cerveau est interrompu, soit par un caillot, soit à la suite d'une rupture des vaisseaux sanguins.

Chaque minute qui suit un pareil accident voit disparaître 1,9 million de neurones. D'où l'importance d'agir vite pour ne pas endommager le cerveau. D'ordinaire, la médication suffit, mais dans les cas où elle est inefficace, il sera maintenant possible de poser un stent. L'opération est relativement simple: il s'agit de localiser le rétrécissement dans l'artère, d'y glisser un ballonnet que l'on gonflera pour

rétablir le passage du sang. Ceci fait, on place l'endoprothèse qui prend alors le relais en maintenant l'artère bien ouverte.

«Deux facteurs peuvent déclencher des complications, prévient toutefois la D^{re} Tampieri. Il y a la possibilité de déployer des caillots quand on travaille dans l'artère et il y a la fragilité des artères elles-mêmes, qui peuvent se déchirer sous l'action du ballonnet.» Pour ces raisons, la procédure sera réservée aux patients pour qui la médication a échoué. D'autant que les complications sont encore mal connues étant donné le peu de patients qui ont reçu le traitement. «Au Canada, on parle d'une dizaine de patients; aux États-Unis, où l'endoprothèse vient tout juste d'être ap-

prouvée, on parle d'une cinquantaine seulement.»

Une autre difficulté sera de recruter des patients puisque les listes d'attente en angiographie et en résonance magnétique sont longues, trop longues au goût de la D^{re} Tampieri. Les Québécois auraient aussi avantage à mieux connaître les cinq signes avant-coureurs de l'AVC: engourdissement, trouble de la parole, trouble de la vision, mal de tête et étourdissement. «Je recommande toujours d'appeler le 911 dès les premiers signes, même s'ils paraissent anodins parce que tout cela évolue très vite», conclut la D^{re} Tampieri.

Le Devoir

EN BREF

Le droit de mendier

Winnipeg — Une section du règlement municipal de Winnipeg qui interdit de mendier dans certains lieux publics de la capitale est inconstitutionnelle, affirme une organisation de lutte contre la pauvreté. Il y a deux ans, la Ville de Winnipeg, désireuse de réprimer les mendiants agressifs, leur a interdit de solliciter de la petite monnaie dans des endroits où les gens ne peuvent facilement les éviter, comme les guichets bancaires ou les arrêts d'autobus. Mais des avocats de l'Organisation nationale anti-pauvreté ont intenté une poursuite en Cour du banc de la reine dans laquelle ils font valoir que la disposition du règlement sur «l'auditoire captif» devrait être invalidée. L'arrêt municipal enfreint le droit des mendiants à la liberté d'expression, à la liberté et à la sécurité, a indiqué l'avocat Josh Weinstein. Plutôt que de réclamer des dommages-intérêts, la poursuite vise à faire invalider les sections du règlement qui enfreignent la charte, a-t-il dit. En identifiant des lieux précis où la mendicité est prohibée, la Ville a en fait interdit aux mendiants de quêter dans la majeure partie de son centre-ville et ne laisse que peu d'endroits où aller aux mendiants paisibles, croit Byron Williams, avocat du Public Interest Law Centre. — PC

Deux Québécoises retrouvées mortes en Bolivie

Deux étudiantes de l'Université Laval sont mortes au cours de la nuit de samedi à dimanche dans la petite ville d'Uyuni, dans le sud-ouest de la Bolivie. Il semble que les deux jeunes filles aient été intoxiquées au monoxyde de carbone dans leur chambre d'hôtel. Un système de chauffage au propane défectueux serait à l'origine du drame. Agées de 21 ans, elles venaient de terminer une année d'échange universitaire passée à Cordoba, en Argentine. Elles s'étaient rendues aux portes du désert de sel d'Uyuni pour y rejoindre deux autres étudiantes de Québec. Étudiantes en économie et gestion agroalimentaire, les victimes ont été découvertes par ces deux amies. Sous le choc, ces dernières ont été rapatriées au Québec et devraient arriver dans les prochaines heures. — Le Devoir

Report des élections scolaires

Les commissions scolaires du Québec réclament le report des élections scolaires, prévues en novembre prochain, afin qu'elles coïncident avec les élections municipales qui doivent avoir lieu à l'automne 2009. La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) a en effet adopté, lors de son congrès tenu en fin de semaine dernière, une série de propositions pour revampir la démocratie scolaire, plutôt mal en point au vu des faibles taux de participation. Outre la tenue d'élections simultanées sur les scènes scolaire et municipale, on suggère entre autres d'accroître les pouvoirs des commissions scolaires, de réviser le calcul du nombre de commissaires, de changer le nom de «commission scolaire» pour celui de «conseil scolaire», etc. Les membres de la FCSQ ont cependant rejeté la proposition visant l'élection au suffrage universel des présidents de commission scolaire. Le report des élections scolaires de novembre prochain nécessite cependant l'adoption d'une loi par l'Assemblée nationale d'ici à la fin de la session parlementaire, ce qui exige l'accord des partis d'opposition. Au cabinet de la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, on attend la demande officielle de la direction de la FCSQ avant de commenter le dossier. — Le Devoir

Les funérailles des militaires aux frais des parents

Ottawa — Le cœur brisé, en proie à la frustration, les parents d'un soldat canadien tué en Afghanistan doivent prendre la parole, aujourd'hui, afin de contredire le ministre de la Défense nationale, Gordon O'Connor, qui a affirmé que les autorités militaires payaient dans leur totalité les funérailles des soldats tombés au combat. L'homme et la femme, qui disent s'être fait rouler par Ottawa, ont affirmé à la Presse canadienne qu'ils révéleraient leur identité lors d'une conférence de presse prévue sur la colline du Parlement. Le soldat a été tué par l'explosion d'une bombe en bordure de route, l'an dernier, et ses parents affirment que le gouvernement leur a remboursé moins de la moitié des coûts de ses funérailles. Un membre de la famille éprouvée a indiqué que cette affaire s'était révélée pénible et insoutenable. Le ministère de la Défense nationale a affirmé avoir dédommagé une famille dont les dépenses de funérailles avaient dépassé la somme de 4675 \$ prévue par le gouvernement, et M. O'Connor a assuré à la Chambre des communes, cette semaine, que les frais de chaque service funéraire avaient été entièrement payés depuis qu'il est devenu ministre, au début de 2006. — PC

ITINÉRANCE

Les maisons de chambres, un dernier toit avant la rue

Des groupes communautaires déplorent la conversion de ces habitations en condominiums

BRIAN MYLES

Des groupes de lutte contre l'itinérance ont réclamé hier un investissement supplémentaire d'un à deux millions de dollars de la part du gouvernement du Québec, ainsi qu'un moratoire pour freiner la disparition des maisons de chambres à Montréal.

«Les maisons de chambres, c'est souvent le dernier rempart avant la rue. Il ne faut surtout pas qu'elles disparaissent», affirme Pierre Gaudreau, le coordonnateur du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM).

Il ne reste plus que 180 maisons de chambres dans la métropole, pour un total de 3000 places. De nombreux établissements délabrés et mal entretenus ont été soit incendiés, soit fermés parce qu'ils ne satisfaisaient plus aux normes de sécurité. L'essor de l'activité immobilière a également entraîné la vente et la transformation de plusieurs maisons de chambres en condominiums.

Le RAPSIM, Atelier Habitation de Montréal et le Comité logement Centre-Sud exigent tous trois une intervention de l'État pour les aider à préserver les maisons de chambres restantes. Outre des fonds additionnels de Québec, ils exigent un moratoire de la Ville de Montréal pour empêcher que les places disponibles ne tombent entre les mains des promoteurs.

De nombreux OSBL sont associés à l'achat et à la revitalisation de maisons de chambres. En raison de la flambée des prix, ils n'arrivent pas toujours à racheter les immeubles convoités. Le gouvernement provincial donne une subvention d'environ 72 000 \$ «par porte» (par chambre) pour de tels projets de rénovation. Selon Robert Manningham, directeur général d'Atelier Habitation Montréal, c'est insuffisant. Il faudrait une aide supplémentaire de 15 000 \$ à 20 000 \$ par porte. Si les subventions étaient majorées, des OSBL pourraient récupérer de 50 à 100 chambres dans la métropole, estime M. Manningham.

Cette marge de manœuvre limitée a joué des

tours au milieu communautaire par le passé. Dans le Centre-Sud seulement, le RAPSIM déplore la perte de 58 chambres depuis 2003. Le 1683 Saint-Hubert, en face du projet de l'Îlot Voyageur, a été transformé en hôtel cette année, ce qui a entraîné la disparition de 43 places. Une quinzaine de personnes se sont également retrouvées en situation d'itinérance après la transformation du 1021 Ontario Est en lofts.

À la fin des années 80, la Ville de Montréal disposait d'un programme d'acquisition de chambres qui a permis de sauver 15 maisons totalisant 400 places. Gérées par des OSBL, ces maisons existent toujours et elles offrent un gîte aux démunis pour environ 250 à 300 \$ par mois. Plus récemment, 300 nouvelles places ont été ajoutées et 76 autres renouvelées dans le cadre de l'Opération Solidarité 5000 logements. La liste d'attente pour une chambre est maintenant de six mois.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le passage de la survie à la réinsertion sociale

L'Étape permettra à des femmes de reprendre leur destin en mains

STÉPHANIE MARIN

Une centaine de femmes itinérantes devraient quitter la rue chaque année grâce au tout nouveau programme de la mission Old Brewery. Appelée L'Étape, cette initiative novatrice veut aider les femmes à passer de l'itinérance à une vie plus normalisée en leur offrant un lieu d'hébergement stable et sécuritaire, ainsi qu'un soutien de tous les instants.

Le Pavillon Patricia-Mackenzie de la mission Old Brewery, situé dans le quartier Centre-Sud de Montréal, offre déjà un service de gîte de nuit et de repas pour les femmes itinérantes. Plutôt que de continuer à les accueillir nuit après nuit et les voir retourner dans la rue le matin venu, les responsables du programme, dévoilé hier en conférence de presse, souhaitent que les itinérantes quittent la rue de façon définitive.

Un programme de 90 jours ou moins, pendant lesquels les femmes commencent par prendre une pause de la rue. Une portion du pavillon a été spécialement aménagée pour l'Étape et comporte huit lits. «Un programme unique en son genre», soutient le directeur gé-

néral de la mission Old Brewery, James D. Hughes, «car il est collé à l'accueil de nuit, mais vise la réintégration sur une courte période et ne coûte rien aux participantes.»

L'Étape offre un milieu stable, où les itinérantes commencent par cerner leurs besoins: sécurité pour celles qui ont un passé de violence conjugale, désintoxication, soins médicaux et psychiatriques, programme de formation à l'emploi ou encore obtention des cartes d'identité qui leur permettraient de fonctionner dans la société et de recevoir de l'aide sociale, par exemple. «Les femmes qui vivent dans la rue pensent à leur survie avant tout et n'ont pas le temps de faire les démarches pour obtenir leurs cartes», explique Jocelyne Giroux, chef de maison au Pavillon Patricia-Mackenzie. Avec une carte d'assurance sociale, ces femmes peuvent se chercher un emploi.

Après cette phase de stabilisation, les participantes au programme établissent leurs objectifs de vie et leur plan de sortie de l'itinérance. Diverses options d'hébergement sont ensuite envisagées, du centre d'hébergement transitionnel à leur propre appartement. Réintégrer la société signifie aussi y participer: «Les

femmes doivent toutes participer activement à un programme de bénévolat pour rétablir leur sens de la communauté», rajoute Mme Giroux.

Opérationnel depuis cinq semaines, le programme a déjà permis à 12 femmes de quitter l'itinérance et de devenir autonomes. À ce rythme, le chef de maison estime que cela va représenter environ 100 femmes par an, «une augmentation notable par rapport aux 33 femmes que nous avons aidées à quitter la rue l'an dernier.»

«Une maison comme ici permet de ne pas aller plus loin dans la déchéance. Ça m'a permis de me retrouver. J'ai été accueillie ici sans jugement», confie l'une des actuelles participantes au programme L'Étape, une ancienne toxicomane qui a perdu travail et logement mais qui a maintenant quitté la rue.

Le pavillon a obtenu de l'aide du gouvernement fédéral pour aménager les lieux afin d'accueillir les participantes à L'Étape. Pour son fonctionnement et le salaire des nouvelles intervenantes, le centre dépend des dons issus d'individus et de personnes morales.

Le Devoir

POLITIQUE

Les Amis de la Terre poursuivent le Canada

Les écologistes veulent forcer le gouvernement Harper à respecter la parole donnée à Kyoto



Manon Cornéliier

Option tricherie

Ouï! Que de soulagement dans les regards et les sourires hier à Ottawa. Imaginez: même si Ottawa a versé 11 millions de dollars en deux ans et demi au Conseil pour l'unité canadienne et à Option Canada, l'ancien juge Bernard Grenier n'a trouvé «que» 539 000 \$ de dépenses référendaires non autorisées ayant été effectuées au profit du camp du NON durant la campagne d'octobre 1995.

C'est beaucoup moins que les trois millions évoqués au lendemain de la publication, en janvier 2006, du livre *Les Secrets d'Option Canada*, de Normand Lester et Robin Philpot. Mais ça reste des dépenses illégales qui ont permis aux tenants du NON de dépasser d'environ 200 000 \$ le seuil fixé par la loi.

Pour certains, dont le ministre québécois Benoît Pelletier, l'écart entre les deux sommes devrait faire taire les tenants de la théorie du complot ou de l'opération secrète. Si on parlait alors d'opération de camouflage d'une manœuvre qu'on savait contraire à l'esprit de la loi référendaire? Le rapport Grenier ne dissipe en rien cette dernière thèse. Faut-il rappeler que ce n'est pas la valeur de l'accroc qui est révélatrice mais bien l'accroc lui-même et qu'Ottawa a tout fait pour garder le dossier Option Canada sous le boisseau.

L'existence d'Option Canada et de son financement fédéral n'a été connue du public qu'à la suite d'une enquête menée par le quotidien *The Gazette* en 1997. C'est à ce moment-là qu'on a su qu'Option Canada avait été créé en septembre 1995 par le Conseil pour l'unité canadienne (CUC) et démantelé en décembre de la même année, mais que, durant cette brève période, l'organisme avait obtenu 4,8 millions du ministère du Patrimoine canadien.

La ministre Sheila Copps, qui avait pris la relève de Michel Dupuy, n'a jamais expliqué les décisions de son prédécesseur en 1997, affirmant ne pas avoir à s'excuser pour défendre son pays. Son ministère a quand même tenu des enquêtes internes, qu'elle a refusé de rendre publiques. Le Directeur général des élections du Québec y a jeté lui aussi un coup d'œil, mais il a dû cesser son enquête quand, en 1997, la Cour suprême est venue invalider les dispositions de la loi référendaire relatives aux dépenses faites par des tiers.

Tous ces efforts ont quand même pu mettre en lumière le caractère exceptionnel de l'opération Option Canada et son lien direct avec la campagne référendaire. On a su qu'Option Canada avait été financé à partir de budgets supplémentaires pour l'acquisition et la promotion des langues officielles. Inconnu en août 1995, l'organisme se retrouvait avec une subvention cinq fois supérieure à celle de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada. La première recommandation de subvention affichait la même date que l'enregistrement d'Option Canada et a été approuvée deux jours plus tard, avant même que le groupe n'envoie une lettre au ministre.

Ces irrégularités, le refus persistant du gouvernement fédéral d'agir visière levée et la résistance des responsables d'Option Canada à répondre aux questions ont nourri les pires soupçons depuis lors. On a constaté hier que quelques-uns, pas tous, étaient justifiés mais aussi que le rapport Grenier, malgré sa minutie, ne pouvait dissiper toutes les zones d'ombre. Il ne le pouvait pas car son mandat se limitait à examiner la légalité des dépenses du groupe, pas la légitimité du procédé utilisé par Ottawa.

Option Canada n'a existé que le temps d'un référendum, et l'essentiel de sa subvention a été versée durant cette campagne, au détriment des règles d'attribution des programmes existants. L'auteur du rapport indépendant commandé par le ministère en 1997, Bill Coleman, indiquait dans ses notes qu'on «en vient à supposer que les gens derrière le groupe demandeur étaient bien connus du bureau du ministre [du Patrimoine de l'époque, Michel Dupuy] et que l'objectif premier était de rendre les fonds disponibles sans délai indu».

Il ne faut pas être naïf. Aucun pays ne restera les bras croisés devant une menace de rupture et tout gouvernement qui propose l'indépendance ne fera pas dans l'angélisme non plus. Chacun gardera dans sa manche des cartes dont on ne connaîtra la teneur que longtemps après la fin de la partie. N'eût été d'une entrevue accordée à *L'Actualité*, les Québécois n'auraient jamais su que le premier ministre Jacques Parizeau avait un Plan O pour protéger la valeur des obligations québécoises advenant la victoire du OUI. Il n'en a jamais parlé avant le vote, mais l'opération, préventive, était légale.

En 1995, les deux camps ont dépensé allègrement durant les mois qui ont précédé la campagne officielle, et une part de l'argent fédéral a transité par le CUC, comme une part des fonds québécois l'ont fait par le Conseil pour la souveraineté. On a aussi toujours su que la loi référendaire ne pouvait s'appliquer au gouvernement fédéral. Les Québécois ont par contre toujours espéré que celui-ci en respecterait l'esprit, surtout en matière de dépenses. Ottawa n'a jamais renoncé à sa marge de manœuvre à cet égard, ne serait-ce que pour monopoliser les panneaux publicitaires.

Mais il a franchi un pas en 1995 en triplant des règles de subvention pour faire naître un groupe voué à soutenir directement le camp du NON en achetant des services et en payant des salaires. Ottawa n'était pas dans l'ignorance, puisque deux fonctionnaires fédéraux œuvrant dans le camp du NON ont reçu un salaire du bureau du premier ministre Chrétien tout en bénéficiant d'un appartement payé par Option Canada.

Tout cela s'est fait en catimini, et ce n'est pas pour rien. Il y avait dans la manœuvre quelque chose qui allait à l'encontre de l'esprit de la loi sur les consultations populaires. Si tel n'avait pas été le cas, Ottawa aurait joué franc jeu. Le chef libéral Stéphane Dion dit vouloir respecter les règles, lui qui s'opposait aussi au programme des commandites. Les conservateurs se sont abstenus d'en dire autant hier. Une façon sous-entendue d'approuver ces fédéralistes qui estiment que tout est permis quand vient le temps de sauver le pays.

mcornelie@ledevoir.com

L'abandon des objectifs du protocole de Kyoto par le gouvernement Harper entraîne ses premières conséquences légales, alors que le plus important groupe environnemental de la planète, Les Amis de la Terre, poursuit Ottawa devant la Cour fédérale pour non-respect d'un traité international dûment signé par le Canada.

ALEC CASTONGUAY

Otawa — La menace de poursuite planait depuis novembre dernier, alors que Les Amis de la Terre avaient rendu public un avis juridique émanant d'un cabinet d'avocats allemand spécialisé en droit international de l'environnement. Cet avis de 40 pages rédigé par l'avocate Roda Verheyen, de la firme Günther Heidel Wollenteit Hack, démontrait que le Canada était dans l'illégalité, n'ayant aucun programme crédible pour tenter d'atteindre les objectifs de Kyoto.

Sept mois plus tard, la situation est loin d'avoir changé, estiment Les Amis de la Terre. Au contraire, le nouveau plan Baird démontre que le Canada pourrait atteindre les objectifs de Kyoto avec 13 ans de retard. Le gouvernement Harper a aussi publiquement affirmé que les objectifs de Kyoto n'étaient plus dans la mire d'Ottawa. Des preuves supplémentaires et suffisantes qui ont convaincu l'organisme mondial d'intenter une poursuite contre le gouvernement du Canada. Celle-ci a été déposée hier en Cour fédérale, à Ottawa.

La poursuite est intentée en vertu de l'article 166 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE), qui stipule que le conseil des ministres a l'obligation de respecter un traité international qui lie le Canada à des pays étrangers «en matière de lutte contre la pollution ou de prévention ou de réduction de celle-ci».

C'est la première fois qu'un pays est poursuivi dans le cadre du protocole de Kyoto et c'est évidemment la première fois qu'une telle procédure est intentée au Canada. «Ottawa ne peut pas ignorer une loi interne et un traité international. C'est une question légale», a soutenu au *Devoir* Beatrice Olivastrì, présidente de la section canadienne des Amis de la Terre.

Selon elle, le dossier monté par l'organisme environnemental est «solide». «C'est très clair, le gouvernement ne veut pas respecter Kyoto. Nous avons donc une occasion unique de faire plier le gouvernement. C'est un défi immense d'aller en cour, mais on pense qu'on va gagner», soutient Beatrice Olivastrì.

Ce que l'organisme recherche, c'est un jugement qui obligerait le Canada à remplir ses obligations légales sur la scène internationale. «Le juge ne dira pas comment atteindre Kyoto, mais il peut obliger le gouvernement à bouger en ce sens», dit Mme Olivastrì. Selon cette dernière, l'image du Canada est déjà très mauvaise dans le monde et ne risque pas de s'améliorer avec cette poursuite. «Les autres pays savent que le Canada est un délinquant environnemental et que ses gestes ne suivent pas sa parole. Mais, au moins, la poursuite va montrer que la population canadienne n'est pas dupe et réagit.»

Même si le dossier peut trainer en longueur devant les tribunaux, Les Amis de la Terre et la Sierra Legal, un organisme canadien qui prend part à la poursuite, demeurent confiants. «On pense que la cause pourra être entendue d'ici un an si tout va bien. On ne pense pas que ça va prendre plusieurs années»,



CHRIS WATTIE REUTERS

Le ministre de l'Environnement, John Baird, a défendu son plan de réduction des gaz à effet de serre, hier, devant le Comité permanent de l'environnement.

John Baird devant le comité

Devant le Comité permanent de l'environnement hier matin, le ministre n'avait pas été plus loquace sur ce dossier. John Baird est plutôt monté aux barricades pour défendre son plan de réduction des gaz à effet de serre, qui a soulevé un tollé de critiques depuis sa parution. Le ministre a répété à plusieurs occasions que ce plan était meilleur que celui déposé par le gouvernement libéral en 2005. «Pourquoi vous vous comparez à un plan qui a échoué et qui n'existe plus? C'est un argument très faible», a alors lancé le néo-démocrate Nathan Cullen.

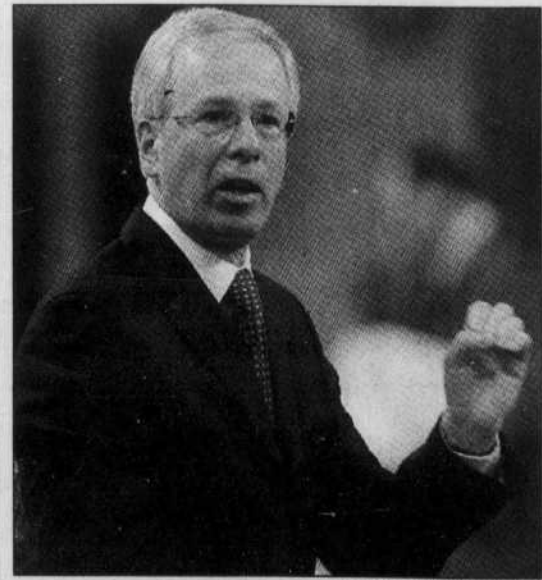
Selon le ministre, le plan conservateur permet des réductions «réalistes» et c'est ce que les Canadiens demandent. «Les gens veulent qu'on soit honnête avec eux. Je pense que les changements climatiques sont l'un des grands dangers de notre temps et une grande menace écologique. Il faut s'y attaquer, mais avec des objectifs réalistes qui tiennent la route», a-t-il dit.

Mais les trois partis d'opposition n'ont pas apprécié ce qu'ils ont entendu. Bernard Bigras, du Bloc québécois, a soutenu que le ministre était un «clown» qui méprise le comité des Communes.

Le Devoir

Nouvelle charge publicitaire des conservateurs contre Stéphane Dion

ALEC CASTONGUAY



Stéphane Dion

CHRIS WATTIE REUTERS

Otawa — Le Parti conservateur lance aujourd'hui une quatrième campagne de publicité négative en moins de six mois à l'endroit de Stéphane Dion. Cette fois, c'est l'enjeu complexe de la réforme du Sénat qui sert de prétexte pour attaquer le chef libéral. Aucune publicité en français ne sera diffusée.

Comme les autres fois, le Parti conservateur a refusé de dire combien allait coûter cette campagne, qui se décline sur trois supports: télé, radio, Internet. La fréquence de diffusion des messages n'a pas davantage été révélée. Mais le thème, lui, est toujours le même, comme en fait foi le titre de la campagne publicitaire: «Stéphane Dion is not a leader».

Les publicités, toujours très agressives, laissent entendre que Stéphane Dion bloque la réforme du Sénat que les conservateurs veulent mettre en place. Stephen Harper désire limiter à huit ans le mandat des sénateurs et veut créer un mécanisme qui permettrait de faire élire les représentants de la Chambre haute. Le Parti conservateur (PC) soutient que le chef libéral n'est pas capable d'imposer à ses sénateurs une réforme du Sénat à laquelle il est pourtant favorable. Les trois annonces télévisées repren-

nent le même thème sous différents angles.

Les publicités ne s'en prennent qu'à Stéphane Dion et sont visiblement destinées à la base conservatrice du parti dans l'Ouest du pays, où une réforme du Sénat est attendue depuis longtemps. Elles passent toutefois sous silence la controverse que les deux projets de loi du gouvernement Harper soulèvent dans les provinces et parmi les experts constitutionnels du pays. Le Québec, notamment, s'oppose aux réformes proposées par Ottawa. Il n'y a d'ailleurs aucune publicité destinée au Québec.

C'est la quatrième série d'annonces négatives dirigées contre Stéphane Dion depuis janvier dernier. Trois sur quatre ont été faites en anglais. Le PC, qui nage dans l'argent, a dû se justifier hier de dépenser autant pour attaquer un parti d'opposition pendant qu'il est au pouvoir. De quoi avez-vous peur?, ont demandé les journalistes réunis au quartier général électoral des conservateurs hier matin. «Ce n'est pas une question de peur, mais de ce que Stéphane Dion fait avec notre système démocratique. Les Canadiens se préoccupent de la réforme du Sénat», a soutenu Peter Van Loan, le leader du gouvernement à la Chambre.

Le Devoir



Carnet d'apprentissage - 17,70 \$ (160 p.) ISBN 978-2-7608-4688-3

LIDEC Inc.
514-843-5991

Élisabeth LAGACÉ
Magali MARC

PORTES
OUVERTES

Histoire et éducation à la citoyenneté
2^e année du 1^{er} cycle du secondaire

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Montréal
514.845.5545

LA FORCE DU DROIT

LES ACTUALITÉS

Le Comité sur les langues officielles reprend vie

Le gouvernement plie devant l'opposition et nomme un nouveau président

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Les troupes conservatrices ont finalement jeté l'éponge hier devant trois partis d'opposition qui ne lâchaient pas prise dans le dossier des langues officielles. Le comité parlementaire — le vrai — pourra reprendre ses travaux.

Le gouvernement conservateur a décidé de dénouer la crise en acceptant la démission du président désavoué du Comité sur les langues officielles, Guy Lauzon, et en soumettant la candidature d'un autre collègue, le Franco-Ontarien Pierre Lemieux.

«Je crois qu'il est important que le comité continue son travail exemplaire. Ainsi, afin de permettre ceci, j'ai décidé de renoncer à mon rôle de président de ce comité», écrit Guy Lauzon dans un communiqué de presse distribué en fin de journée hier.

L'impasse était totale au Comité permanent des langues officielles après que les membres de l'opposition, qui y forment la majorité, eurent retiré leur confiance au président conservateur. Les conservateurs, qui refusaient le verdict, ne soumettaient pas d'autres candidatures. Comme le président devait provenir des rangs du gouvernement, le comité a cessé d'exister. Les trois partis d'opposition avaient même créé un comité parallèle, qui a été démantelé hier.

L'opposition reprochait à Guy Lauzon d'avoir annulé à la dernière minute des rencontres devant étudier l'impact sur les communautés linguistiques minoritaires de l'abolition du Programme de contestation judiciaire.

Selon le libéral Pablo Rodriguez, le gouvernement n'avait plus le choix de reculer. «Leur



CHRIS WATTIE REUTERS

Stephen Harper a dû se résoudre à nommer un nouveau président au Comité permanent sur les langues officielles.

intransigeance à l'égard du dossier des langues officielles et du programme de contestation judiciaire leur faisait très mal», a-t-il souligné.

Le gouvernement conservateur avait en effet été sévèrement blâmé pour son adhésion de façade au bilinguisme canadien par le commissaire aux langues officielles, Graham Fraser. L'effondrement, le même jour, du comité parlementaire avait envoyé un

bien sinistre message.

La décision du gouvernement de nommer un autre président de comité «est un signe que, lorsqu'on forme un gouvernement minoritaire, on ne peut pas toujours imposer sa loi», croit le député du NPD Yvon Godin.

Tout cela n'est pas garant pour autant d'un fonctionnement plus harmonieux sur la colline parlementaire. À preuve, le gouvernement a dévoilé hier une autre sé-

rie de publicités dans lesquelles il blâme les libéraux pour leur prétendue obstruction de certains projets de loi. En outre, une réunion entre les whips des partis visant à alléger l'atmosphère n'a pas laissé une bonne impression au représentant libéral. «Je n'ai pas perçu un grand esprit de flexibilité», a déclaré le député Ralph Goodale.

Le Devoir

Les étudiants demandent à l'opposition de voter contre le budget

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Les fédérations étudiantes et les syndicats ont uni leur voix hier pour dire non au dégel des droits de scolarité et réclamer que les baisses d'impôt promises dans le budget Jérôme-Forget soient annulées au profit d'un réinvestissement dans l'enseignement post-secondaire.

«S'il n'y a pas de modification importante au budget, nous demandons fortement aux partis d'opposition de voter contre le budget», a lancé le président de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Jean-Patrick Brady, accompagné de ses collègues représentant les étudiants des collèges et des facultés d'éducation permanente, ainsi que de représentants syndicaux.

Les étudiants ainsi que la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) ont réclamé la tenue d'une commission parlementaire itinérante sur l'accessibilité et le financement des études post-secondaires, le maintien du gel des droits de scolarité et l'annulation des baisses d'impôt.

Selon la vice-présidente de la CSN, Denise Boucher, le maintien du gel des droits de scolarité relève de l'équité intergénérationnelle. «C'est rendu presque gênant pour les plus vieux de marcher sur la rue et de se faire accuser d'avoir profité de tout», argue Mme Boucher, qui se dit prête à accompagner le gouvernement québécois dans un éventuel pèlerinage à Ottawa pour

demander l'accroissement des transferts pour l'enseignement post-secondaire.

Son collègue de la CSQ a néanmoins des doutes quant à la crédibilité d'une telle démarche, alors que les sommes versées en péréquation vont dans le «panier percé» que constituent les baisses d'impôt. «C'est irresponsable de se priver des revenus fédéraux pour l'éducation et la santé, alors qu'on dit depuis belle lurette que l'argent est à Ottawa et que c'est Québec qui assume les services», fait valoir le président de la CSQ, Réjean Parent.

Il avoue ne pas être impressionné par ce qui a filtré jusqu'à présent des négociations entre le PQ et le gouvernement libéral au sujet du budget, notamment quant à l'ajout de 100 millions supplémentaires pour la santé et l'éducation. «C'est des vœux, un nouveau mirage. [...] Il faut choisir son trouble: le citoyen ne veut pas des baisses d'impôt ni d'élections», déclare M. Parent, soulignant que les trois réseaux du secteur de l'éducation estiment être aux prises avec un sous-financement total de près d'un milliard par année.

Les étudiants promettent de se mobiliser cet automne contre l'augmentation de 50 \$ des droits de scolarité, la première d'une série de hausses qui devraient les amener à payer 30 % de plus pour leurs cours d'ici cinq ans. Les syndicats promettent déjà de soutenir les organisations étudiantes dans leurs revendications, non seulement dans les discours, mais aussi par un appui logistique et financier.

Le Devoir

Air Indi: la GRC a négligé les policiers locaux

Ottawa — La Gendarmerie royale du Canada n'a pas profité des liens dont bénéficiaient les policiers locaux avec la communauté sikhe de Vancouver, dans la foulée de l'attentat qui a détruit le vol d'Air India en 1985, a raconté un témoin à la commission d'enquête qui tente de faire la lumière sur cette tragédie.

Don McLean, un ancien policier municipal qui a agi comme agent de liaison avec la communauté sikhe pendant deux ans, a déclaré, hier, ne pas avoir été impressionné par les techniques d'enquête des policiers fédéraux pendant les semaines qui ont suivi l'attentat.

«Ils ont utilisé les méthodes traditionnelles de la police, ils frappaient

aux portes et se présentaient comme des policiers», a déclaré M. McLean devant la commission présidée par John Major, l'ancien juge en chef de la Cour suprême de la Colombie-Britannique. [Ils] s'attendaient à obtenir des informations comme ça. Il y avait beaucoup de résistance dans la communauté. Ils [les membres de la communauté] auraient préféré nous parler à nous.»

M. McLean a expliqué n'avoir travaillé avec la GRC que pendant six semaines après la destruction du vol 182, transmettant à l'agence fédérale les renseignements qu'il avait recueillis, les contacts qu'il avait réalisés et les noms des informateurs confidentiels qu'il avait cultivés avant l'attaque.

Mais sa présence a fini par de-

venir purement symbolique, a-t-il dit, permettant seulement à la GRC de prétendre faire appel au savoir-faire local.

M. McLean a aussi expliqué que l'enquête a été compliquée par la présence d'agents de renseignement du gouvernement indien, qui étaient actifs au sein de la communauté sikhe. Ces agents auraient notamment lancé une campagne de «désinformation» et essayé de soudoyer des journaux communautaires pour qu'ils adoptent la ligne du gouvernement indien.

«Nos sources nous ont indiqué qu'ils avaient [chacun] 10 000 dollars canadiens qu'ils utilisaient [...] pour influencer des journaux communautaires, a-t-il dit. À quelques reprises, nous avons constaté une

modification de la rhétorique, passant d'un soutien vigoureux au point de vue des Sikhs extrémistes à un appui plus modéré.»

M. McLean affirme qu'il s'est plaint, par écrit, à ses supérieurs des agissements des agents indiens, mais que, à sa connaissance, rien n'a été fait.

Le témoignage de M. McLean, hier, était son deuxième devant la commission d'enquête. Plus tôt ce mois-ci, il avait révélé que la police de Vancouver avait épié une rencontre, moins de deux semaines avant l'attentat, pendant laquelle des militants sikhs avaient mentionné un coup d'éclat pour donner plus de visibilité à leur cause.

Presse canadienne

Un cas de tuberculose met les autorités de santé publique en état d'alerte

Atlanta — Les autorités de santé publique d'Amérique du Nord et d'autres pays sont à la recherche de voyageurs qui auraient pu être en contact avec un individu atteint d'une forme de tuberculose très résistante aux antibiotiques et qui aurait transité par Montréal.

Les autorités américaines ont indiqué que l'homme, de citoyenneté américaine, s'était rendu aux États-Unis le 24 mai en provenance de Prague, en République tchèque, en passant par Montréal.

L'homme a été infecté par une forme particulièrement résistante de tuberculose, mais les responsables des Centres de prévention et de contrôle des maladies (CDC) américains, à Atlanta, ont dit n'avoir aucune indication voulant qu'il ait été contagieux durant son voyage. Ils ont toutefois reconnu qu'un tel risque ne pouvait être complètement éliminé.

Le voyageur, qui réside en Géorgie, s'est rendu d'Atlanta à Paris le 12 mai sur le vol 385 d'Air France. À son retour, le 24 mai, il s'est rendu de Prague à Montréal sur le vol 0104 de la société aérienne Czech Airlines. De Montréal, il a pris une voiture pour se rendre aux États-Unis; on croit qu'il a traversé la frontière au poste de Lacolle.

L'homme est présentement soigné à Atlanta et se trouve sous le coup d'un ordre fédéral de quarantaine qui l'oblige à demeurer isolé jusqu'à ce qu'il ne représente plus aucun danger pour la population.

«Nous n'avons aucune idée que ce patient était hautement infectieux [alors qu'il voyageait]», a affirmé Julie Gerberding, directrice des CDC, pendant une conférence téléphonique depuis Atlanta hier.

«En fait, les preuves médicales laissent entendre que son potentiel de transmission [de la maladie] est faible, mais nous savons qu'il n'est pas nul», a-t-elle ajouté.

À Ottawa, le Dr Howard Njoo, directeur du centre de mesures et d'interventions d'urgence de l'Agence de santé publique du Canada (ASPC), a affirmé que la plupart des passagers du vol effectué en direction de Montréal ne couraient probablement aucun risque.

Les passagers ayant emprunté le vol 385 d'Air France entre Atlanta et Paris, le 12 mai, ont néanmoins été invités à consulter leur médecin. Les CDC américains ont dispensé le même conseil aux voyageurs du vol 0104 de Czech Airlines entre Prague et Montréal du 24 mai.

L'ASPC a dit travailler avec les CDC et d'autres autorités en matière de santé publique afin d'identifier et de trouver les passagers qui étaient assis à moins de deux rangées de l'homme infecté afin de leur recommander de subir des examens.

La forme de tuberculose dont l'individu est atteint résiste à la plupart des antibiotiques utilisés pour traiter cette maladie. Les autorités de santé publique à travers le monde s'inquiètent de la poussée de tuberculose très résistante aux antibiotiques qui a été signalée dans 37 pays jusqu'ici.

Cette forme de tuberculose est mortelle dans la moitié des cas. Elle est particulièrement dangereuse pour les séropositifs.

Le Canada a signalé jusqu'ici deux cas de tuberculose, tous deux en Ontario, l'un en 2003 et l'autre en 2006. Aux États-Unis, 49 cas ont été répertoriés entre 1993 et 2006.

Presse canadienne

Perdu?

Retrouvez-vous

Vous êtes perdu? Retrouvez-vous. L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal vous accueille, peu importe d'où vous venez.

www.saint-joseph.org

L'ORATOIRE
Saint-Joseph du Mont-Royal

ROLEX

OYSTER PERPETUAL DAY-DATE
OR JAUNE

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique

630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876

Nathalie ELLIOTT

PETIT CODE GRAMMATICAL
Primaire

160 pages - 24,50 \$
ISBN 978-2-7608-5292-1

LIDEC inc.
514-843-5991

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

ACTUALITÉS

Des projets pour mieux vivre la diversité culturelle

FRÉDÉRIQUE DOYON

La diversité culturelle ne se résume pas à Hérouxville, aux fenêtres givrées d'un YMCA ou à d'autres problèmes d'accommodement raisonnable. C'est ce que clament haut et fort les intervenants et partenaires du projet Montréal Diversité, qui ont livré hier le fruit déjà mûr de quelques mois de travail, dans le cadre des Rencontres mont-réalisées de la diversité.

Mme Aïda Kamar, présidente de Vision Diversité (VD), qui a créé le projet Montréal Diversité en novembre dernier, a rendu publiques une foule d'initiatives tant culturelles, éducatives qu'économiques pour aider la diversité culturelle à s'inscrire véritablement et harmonieusement dans le tissu social montréalais.

«Que faire concrètement pour que la diversité soit une force de développement social?». Cette question lancée par Mme Kamar a guidé les activités de concertation qui ont mené à ces initiatives, après cinq mois d'échanges entre citoyens de toutes origines œuvrant dans trois secteurs: éducation, affaires et culture.

En affaires, «des partenariats concrets ont donné des résultats concrets», insiste Mme Kamar qui, au-delà de la réflexion portée sur la diversité, souhaite mobiliser les milieux «pour se retrouver les manches et se mettre au travail».

Diverses chambres de commerce du territoire montréalais et associations de jeunes entrepreneurs — haïtienne, mexicaine, etc. — se sont engagées à créer un portail de la diversité et un réseau qui permettrait de mettre en liaison les travailleurs avec les chasseurs de tête des entreprises.

VD met de l'avant quatre projets culturels conçus par ses différents partenaires, dont l'élaboration d'un répertoire de la diversité culturelle, la création d'une maison du patrimoine et un colloque pour éclaircir les rapports entre identité et diversité dans le cadre de la Semaine interculturelle de Montréal.

Dernier projet et non le moindre, Circuit 514 rassemble les forces de cinq partenaires (la Ville, le Conseil des arts de Montréal, Montréal Arts Interculturels, Musique Multi Montréal, la Place des Arts) pour accompagner, en quatre étapes, un artiste dans l'élaboration d'une œuvre, depuis la résidence de création jusqu'à sa diffusion dans le circuit des Maisons de la culture et, ultimement, à la Place des Arts.

En éducation, les citoyens entendent s'assurer que les débats d'adulte ne déteignent pas sur les jeunes élèves qui «n'ont pas de problème avec la diversité», rapporte Mme Kamar, d'après les propos de Diane de Courcy, présidente de la Commission scolaire de Montréal.

Partenaire de choix de VD, le Conseil des Arts de Montréal (CAM) a profité des Rencontres pour dévoiler sa nouvelle Politique de promotion et de développement de la diversité culturelle dans les arts, qui vise à «une meilleure participation des artistes des communautés culturelles» à la vie artistique montréalaise en les aidant à acquérir les qualités et compétences qui leur éviteront d'être un objet de discrimination, a précisé hier la présidente, Louise Roy.

Circuit 514 découle d'ailleurs de cette Politique, qui est elle-même le fruit des actions menées depuis quatre ans par le CAM. Celui-ci incarne même les principes qu'il défend, puisque 40 % de ses membres ont été recrutés au sein des groupes culturels.

Le Devoir

EN BREF

Militaire mort au volant

Valcartier — Les causes du décès du caporal Christopher Deliva, originaire du Québec, demeurent inconnues. Le caporal, rattaché à la base de Valcartier, a trouvé la mort lundi, lors d'un accident de la route survenu à la base des Forces canadiennes de Wainwright, en Alberta. Natif de Montréal, le caporal Deliva, qui était célibataire et âgé de 27 ans, était membre des Forces depuis 2000 et habitait Québec depuis 2001. Lundi, il était seul à bord d'un véhicule de 10 tonnes, lorsque le véhicule s'est renversé dans une courbe, en fin d'avant-midi, sans qu'on sache pourquoi. — PC



Des dizaines de milliers de contraventions remises à des automobilistes n'ont jamais été acquittées sans que les fautifs soient punis.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Rapport du vérificateur général

Montréal a perdu la trace de dizaines de millions de dollars

Des contraventions impayées, des travaux réalisés sans estimation des coûts: l'administration municipale est parfois un beau fouillis

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

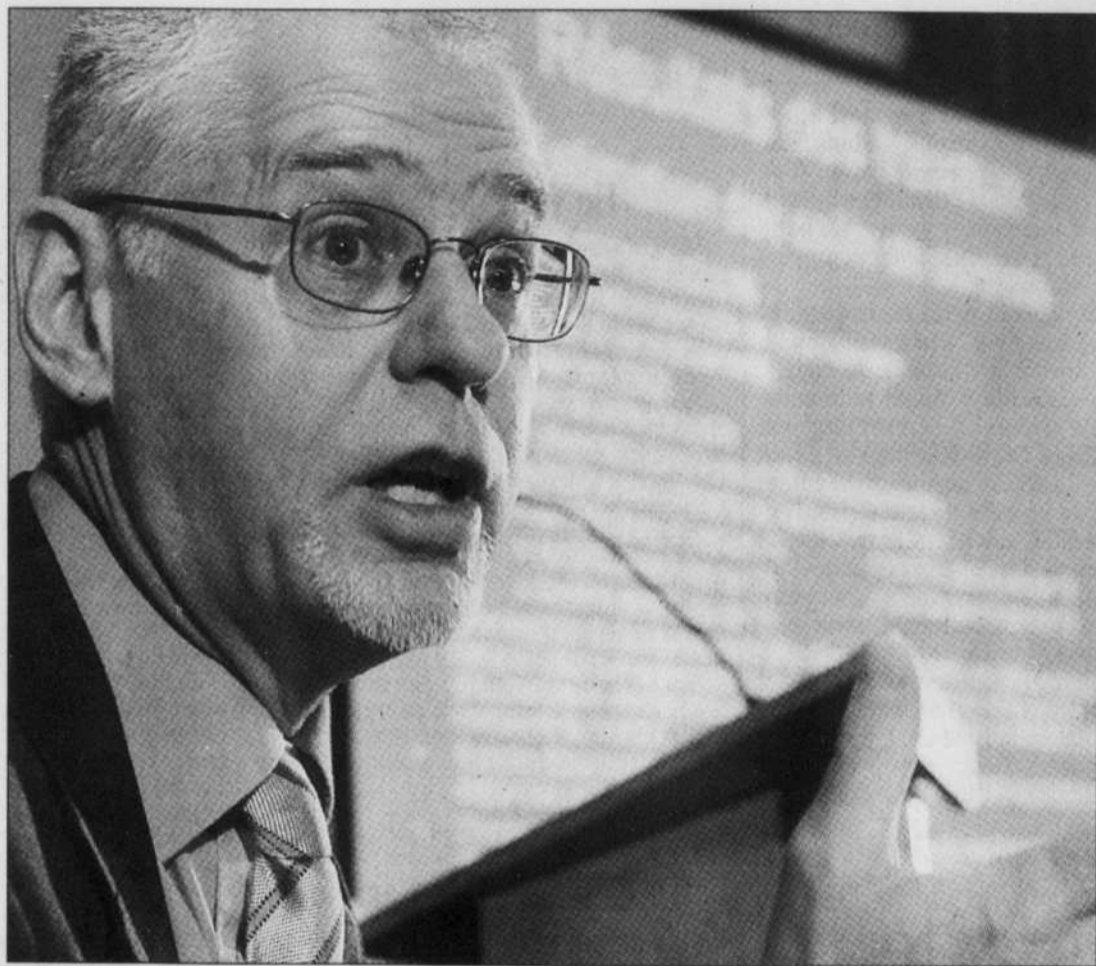
Des millions de dollars et bien des directives se perdent dans la grosse machine qu'est la Ville de Montréal, constate le vérificateur général (VG) Michel Doyon. Une situation qui fait notamment en sorte que des centaines de milliers de contraventions dressées ces dernières années n'ont jamais été payées.

Il y a ainsi fort à parier que le conducteur ayant reçu une contravention un jour de 1980 dans les rues de Montréal ait complètement disparu de la circulation depuis. Et que la marque même de sa voiture n'existe plus. Mais qu'importe: la Ville attend toujours son paiement, et l'infraction commise demeure dans les dossiers — c'est le record.

Voilà une des irrégularités notées hier par Michel Doyon dans son rapport annuel. Le VG a calculé que plus de 400 000 dossiers d'infractions dressés principalement entre 1993 et 2005 sont tombés dans les failles du système (ce qui veut dire que ceux qui auraient dû perdre des points de mérite pour leur infraction n'ont jamais reçu de pénalité). M. Doyon se dit incapable de quantifier les contraventions qui seraient toujours recouvrables.

Un manque de suivi de ces dossiers et de nombreuses erreurs expliquent en partie les «retards» observés. Aussi, quelque 163 000 dossiers totalisant des revenus potentiels de sept millions de dollars n'ont jamais été réglés parce que les fautifs étaient des visiteurs étrangers dont on a simplement perdu la trace. En 2005, la Ville a perdu quelque 120 millions en paiement de contraventions.

C'est beaucoup (une augmentation de 10 % en deux ans), mais ce pourrait probablement être plus: le VG a en effet constaté «une absence de contrôle sur la numérotation des constats» que manipulent les policiers et les agents de stationnement. Au moins 100 000 constats d'infraction ont carrément disparu des livres ces dernières années, sans qu'on sache pourquoi. Le problème devrait toutefois être résolu d'ici 18 mois, avec l'entrée en fonction d'un système d'émission des constats informatisé.



Michel Doyon, le vérificateur général de Montréal, a constaté un certain nombre de faiblesses dans l'administration de la municipalité.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Faiblesses

Dans son rapport qui aborde plus précisément une dizaine de problèmes, M. Doyon met en relief le fait qu'il y a plusieurs manières de perdre la trace de l'argent à Montréal. Il l'a d'ailleurs dit: Montréal est «un animal complexe», et ce n'est pas facile de s'y retrouver.

Par exemple, il note que trois des 10 millions dépensés l'an dernier essentiellement pour mettre sur pied l'opération Montréal.net ont été distribués aux arrondissements «sans aucune orientation» sur les activités à privilégier.

Le résultat est que la Ville est pratiquement incapable d'évaluer aujourd'hui le degré d'avancement de son plan, d'autant plus qu'à plusieurs endroits les objectifs de nettoyage des arrondissements sont «énoncés en

termes difficilement mesurables ou réalistes».

Michel Doyon se dit aussi inquiet quant à la manière dont les arrondissements réalisent les estimations des coûts des contrats qu'ils accordent (infrastructures routières, parcs, espaces verts...). L'enquête de M. Doyon montre que cinq arrondissements sur 20 ne font pas d'estimations sommaires des coûts avant de planifier un projet — ou du moins ils n'en gardent pas la trace.

L'estimation détaillée des coûts se fait aussi de manière chaotique: cinq arrondissements (pas nécessairement les mêmes) n'ont pas pu répondre aux interrogations du VG sur ce sujet. Dans les autres cas, sur 13 estimations sommaires analysées, on remarque des écarts de coûts «importants» par rapport aux prévi-

sions de base: plus de 30 % dans quatre cas, 40 % dans trois cas et 60 % dans deux cas.

Le VG a par ailleurs dénoncé la

lenteur de la Ville à adopter son plan directeur en technologies de l'information, alors que le quart des applications de Montréal sont jugées dans un état de «grande désuétude» et que 20 d'entre elles sont d'une «importance critique» pour les activités de la Ville.

Autrement, le retard accumulé dans le chantier de la réhabilitation des infrastructures de l'eau incite M. Doyon à dire qu'il faudra revoir l'ensemble du plan et des objectifs pour en assurer le succès. La Ville avait annoncé en 2003 un montage financier de quatre milliards sur 20 ans, mais elle accuse déjà un retard de 391 millions sur son plan. Montréal affirme que c'est la disparition de certaines subventions qui explique le problème.

Le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, Frank Zampino, et le directeur général Claude Léger ont répliqué à ces critiques en soulignant que Montréal a déjà mis en place plusieurs mesures afin de corriger les faiblesses pointées par le VG. «Nous avons toujours pris très au sérieux les recommandations du vérificateur», a mentionné M. Zampino, en faisant remarquer que 91 % des recommandations du dernier rapport ont fait l'objet d'un suivi.

Pour la chef de l'opposition officielle, Noushig Eloyan, les révélations de M. Doyon montrent néanmoins que «Montréal est de plus en plus difficile à gérer et que c'est l'incohérence qui règne dans presque tous les domaines».

Le Devoir



Colette BAILLARGEON

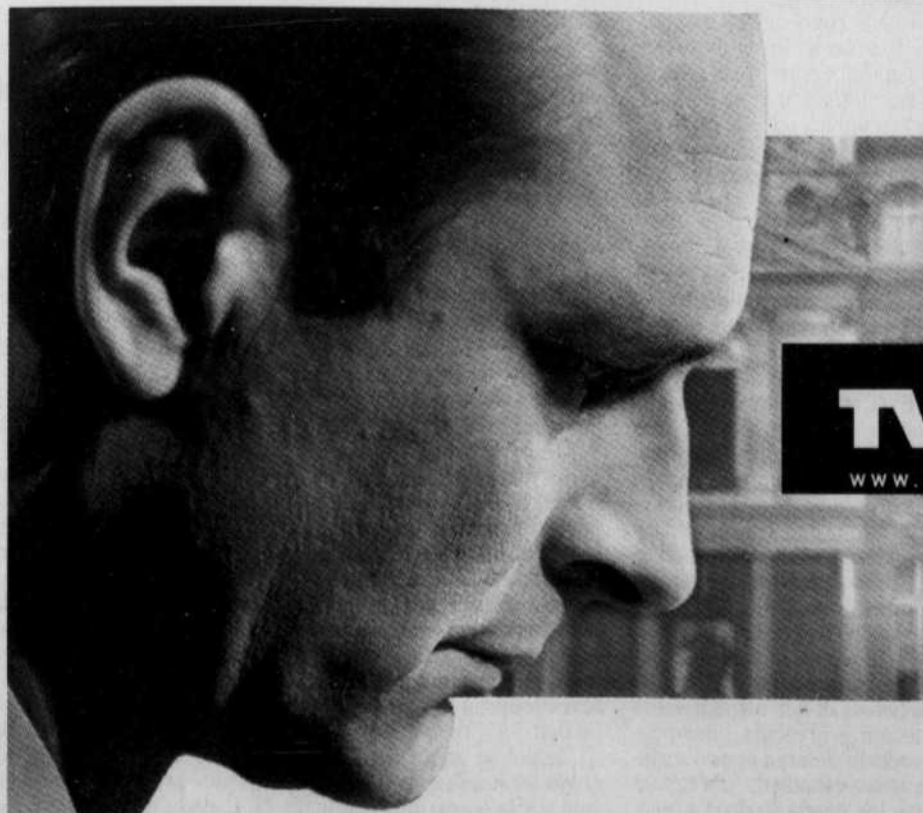
Day by Day with Matthew and his friends

Workbook - Grade 5 - 14,85 \$
ISBN 978-2-7601-6822-7 - 208 pages
Teacher's Guide - 28,80 \$
ISBN 978-2-7601-6923-4 - 208 pages

ESSENTIAL SKILLS IN
ELEMENTARY MATHEMATICS
GRADE 5 - CYCLE 3

GUÉRIN, éditeur ltée
514-842-3481

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.



Du jeune loup au vieux lion, retour sur plus de 40 ans de vie politique.

TV5
WWW.TV5.CA

CHIRAC

CE SOIR 21h

ÉDITORIAL

Timide, ce juge

L'enquête de l'ex-juge Bernard Grenier sur les dépenses d'Option Canada lors du référendum de 1995 n'a pas permis de confirmer la thèse du «référendum volé». Mais, de l'aveu du commissaire-enquêteur, des obstacles constitutionnels l'ont empêché de faire toute la lumière, si bien que de grandes zones d'ombre demeurent quant au poids exercé par l'argent fédéral durant cette campagne.

La montagne a accouché d'une souris, ont commenté fédéralistes et souverainistes à la lecture de ce rapport. Ils ont raison. Le scandale n'est pas de l'ampleur crainte par les premiers et espérée par les seconds. Il n'y a pas eu cinq millions de dollars dépensés illégalement par le camp du NON durant la campagne référendaire, comme le prétend le duo Lester et Philpot dans *Les secrets d'Option Canada*. N'empêche qu'il y en a eu, selon ce que l'enquête a pu établir avec certitude, tout au moins 540 000 \$.

Bernard Grenier a refait la comptabilité d'Option Canada à partir des documents trouvés par Philpot et Lester et il a confronté les administrateurs du Conseil pour l'unité canadienne et de sa filiale politique, Option Canada, créée pour la campagne référendaire. Il en a conclu que ces deux organismes ont reçu plus de 11 millions du ministère fédéral du Patrimoine, somme qu'ils ont dépensée pour l'essentiel avant le début de la campagne référendaire.

Le commissaire-enquêteur ramène le complot à ce qu'on peut croire être sa dimension réelle. Cela lui permet d'exonérer Daniel Johnson, alors président du comité du NON, et Jean Charest, qui en était vice-président. Puis d'identifier les dirigeants du Conseil de l'unité canadienne et d'Option Canada, dont Jocelyn Beaudoin et Claude Dauphin, qui ont autorisé des dépenses illégales. Leurs fautes étant prescrites, ce n'est rien d'autre qu'un blâme moral qu'il a pu porter à leur endroit. D'autres auraient aussi manqué de vigilance, mais la preuve n'était pas suffisante pour les pointer du doigt.

Le regard que porte l'ancien juge de la Cour du Québec sur les événements référendaires semble froid et objectif. Néanmoins, il est difficile, voire impossible, de se faire une idée juste du travail de Bernard Grenier, de la preuve rassemblée et des conclusions auxquelles il arrive. Toute son enquête s'est déroulée à huis clos, et l'ordonnance de «non-divulgateion, de non-communication et de non-diffusion de la preuve» qui a été émise dès le début des travaux demeure en vigueur. Autrement dit, l'ancien juge a ouvert la boîte de documents de Philpot et Lester, en a examiné le contenu puis l'a refermée et scellée. Cela est regrettable.

Cette enquête aurait dû être publique, comme l'a été la commission Gomery sur le scandale des commandites. Mais, visiblement, Bernard Grenier, un homme timide, ne voulait pas faire de vagues. Ainsi, lorsqu'il constate qu'il est impossible d'établir le financement de certaines activités, comme le «love-in» du carré Dominion qui a rassemblé des dizaines de milliers de partisans du NON venus de partout au Canada à la veille du vote référendaire, il admet aussitôt que son mandat «provincial» ne lui permettait pas d'enquêter sur les activités du gouvernement fédéral. S'il avait affiché la même détermination que Jean Keable, qui à la fin des années 70 a enquêté sur les activités illégales de la GRC au Québec, peut-être serait-il arrivé à confirmer ce que tous soupçonnaient, à savoir le financement de cette activité par Ottawa.

Ce premier rapport sera suivi bientôt de recommandations visant à resserrer la loi référendaire et à contrôler les empiètements futurs du gouvernement fédéral. On verra alors si Bernard Grenier sera plus audacieux, notamment s'il proposera d'exiger des participants au comité du NON le remboursement de ces 540 000 \$ en dépenses illégales qu'il a retracés.

bdescoteaux@ledevoir.ca

Le PS sans tête

Le premier acte se déroule à Bordeaux, capitale des grands crus où les socialistes avaient récolté un nombre de voix supérieur à celui anticipé lors de la présidentielle. C'est cette ville que François Hollande, le calife du Parti socialiste, avait choisie pour lancer il y a une semaine tout juste la campagne des législatives. Et alors? Ce coup d'envoi qu'il désirait aussi intense qu'un Margaux ou un Saint-Julien a tourné au vinaigre. Et certainement pas du balsamique.

Il en a été ainsi pour la simple et bête raison que les principaux rôles de la pièce ont préféré jouer la fille de l'air, chacun dans son coin, plutôt que de brandir de concert la rose emblématique de leur formation au côté de Hollande, le gentil mais petit administrateur. Toujours est-il que ni Ségolène Royal, ni Dominique Strauss-Kahn, ni Laurent Fabius n'ont pris le train Paris-Bordeaux. S'il fallait trouver une explication à ce hiatus, alors on pourrait avancer qu'aucun d'entre eux ne souhaitait être la rose entourée d'épines.

Car les chers éléphants sont plus occupés à jouer «Règlements de comptes à OK Solférino», siège du parti, qu'à faire campagne et donc serrent les mains du *Vulgam pecus*.

Confronté à cet acte manqué, sans aucune référence freudienne, le brave Hollande a récidivé. Il a organisé un deuxième lancement officiel de la campagne des socialistes. C'était hier soir au Zénith à Paris, à la fois plus pratique et plus glamour qu'une estrade au pays de Montseigneur, qui découvrit, il y a longtemps de cela, que «nous sommes tous des accidents géographiques». Cela ne s'invente pas.

Ce concerto du pathétique, ces chers mandarins du socialisme à la française le jouent avec un entrain si vif qu'on peut se poser la question suivante: ont-ils été informés que les 10 et 17 juin auront lieu les législatives? Parce qu'à les suivre, et à surtout les entendre, il est clair qu'ils jouent la partition de la prochaine présidentielle qui, elle, se tiendra au printemps 2012.

Prenons l'exemple, au hasard évidemment, de Ségolène Royal. Il faut savoir et répéter que madame voudrait être la chef du PS et être intronisée tout de suite candidate officielle du PS à la présidentielle. Ça, c'est de l'ambition! Sauf qu'entre-temps il serait bien que quelqu'un lui conseille de mettre une sourdine à une de ses obsessions, soit son refus d'employer le mot «défaite». Lorsqu'on l'interroge sur sa défaite à la dernière présidentielle, elle répond invariablement ceci: «Ce n'est pas comme ça que je le dis. Nous n'avons pas gagné. Nous avons été au second tour avec 17 millions d'électeurs.» Soit madame est une gamine, soit elle s'essaye à l'art, du reste douteux, du sophisme.

Et les autres? Ce n'est guère mieux. Obsédés eux également par le rendez-vous de 2012, ils calculent jusqu'à plus soif, soupèsent leurs soutiens et se préparent à disposer ici et là des embûches pour tordre la destinée de l'adversaire à leur avantage. Lorsque les archéologues de la politique fouilleront les décombres afférents au présent épisode, il est quasi certain qu'ils vont confondre le PS avec post-scriptum: ils étaient des précieuses ridicules.



Bernard Descôteaux



LETTRES

Un vent de folie

Malgré ses qualités indéniables, le budget présenté par Monique Jérôme-Forget soulève un vent de folie au Québec. Ce vent balait toutes les belles résolutions du Parti québécois. Adieu la réflexion profonde, le renouveau, le rapprochement de la population. Quant au champion de la classe moyenne, touché lui aussi, il se voit déjà premier ministre de la province. Avec quelle équipe, grands dieux? Peu importe! Mario est à lui seul un grand parti au complet.

Et les citoyens dans ce tourbillon? Ils n'ont qu'à se laisser emporter? Retourner aux urnes, peut-être? Ajourner les vacances? Réentendre promesses et beaux discours? Renoncer aux baisses d'impôt et à la saine gestion des finances publiques?

Tout cela ne me semble pas raisonnable. Souhaitons que la tempête se calme et que nos élus retrouvent un peu de bon sens. Sinon, un autre scrutin pourrait leur prouver que les électeurs en ont marre.

Jeanne-Mance St-Louis
Gatineau, le 26 mai 2007

Dans la mire de l'armée

J'ai un fils de 17 ans. Dans *Le Devoir* du 26 mai, j'apprenais que le service de recherche en opinion publique des Forces armées canadiennes mène à grands frais des études «qui tracent le portrait le plus juste possible du jeu-

ne homme ou de la jeune femme susceptible de rejoindre l'armée». Le responsable de ce service ne s'en cache pas: «Il faut les meilleurs indices possibles pour atteindre notre cible.» Et cette cible, c'est mon fils, ce sont nos fils et nos filles.

Je constate que les forces armées deviennent omniprésentes et visent maintenant mon fils partout où il se trouve: à l'école, au cinéma, devant la télévision, quand il va sur Internet ou aux grands événements publics comme le marathon de Montréal et la Fête des neiges. On tente de «séduire» mon fils en lui faisant miroiter qu'on lui paiera ses études.

On tente de le convaincre que l'armée canadienne est le fleuron de la lutte pour la démocratie et la reconstruction en Afghanistan et ailleurs dans le monde.

Et moi, je suis un père qui dit à son fils: ne te laisse pas bernier par les Bush, Harper et compagnie de ce monde. Ne te laisse pas flouer par ces recruteurs professionnels des Forces armées canadiennes qui te traquent. Où que tu sois, quoi qu'on te dise ou te promette, ne signe pas leur formulaire d'enrôlement. Dis non et dénonce ceux qui te considèrent comme de la chair à canon dont ils pourront se servir pour défendre leurs intérêts économiques et stratégiques égoïstes. Si tu veux combattre, fais-le contre les fauteurs de guerre. Sois un homme libre!

Charles Lemieux
Longueuil, le 26 mai 2007

Pressé, pressé!

Les grands patrons des multinationales du pétrole affirment que la hausse du prix de l'essence à la pompe n'est pas imputable à leur avarice ou à la goinfrerie de leurs actionnaires mais à la demande des consommateurs. À l'approche d'un congé, la demande augmente, les prix montent. Simple comme deux et deux font quatre.

Donc, même si les coûts de production (y compris les coûts de livraison) sont stables ou diminuent, le prix à la pompe continue de monter. C'est la loi du marché. Bien. Mais alors, pour que le prix à la pompe diminue, il suffirait de réduire sa consommation. Comment? En refusant d'acheter les gros VSIU (véhicules sport inutilitaires) et en roulant moins vite. Mais qu'observe-t-on sur nos autoroutes? Pour ma part, je roule systématiquement (je dirais même obstinément) à une vitesse de 90 à 95 km/h au volant de ma petite voiture, réduisant ainsi ma consommation d'essence de 20 à 25 %. Or tout le monde me dépasse: les petits jeunes à casquette, les petits vieux à (la même) casquette, les petites vieilles à lunettes, les chauffeurs de poids lourds, les conducteurs d'autocars...

Tout le monde a l'air bien pressé. Et moi, j'ai l'air de quoi? D'un idiot brandissant une lanterne allumée en plein jour. *Quid novi sub sole?*

Richard Weillbrenner
Sutton, le 26 mai 2007

LIBRE OPINION

Eau: un nouveau défi pour les parlementaires

PIERRE LECLERC

Association québécoise pour un contrat mondial de l'eau

La récente adoption au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international d'une motion présentée par le Bloc québécois, soutenue par les partis d'opposition, afin d'exclure l'eau de l'ALENA mérite d'être applaudie. Cela représente un geste important de responsabilisation des élus sur une question de gestion publique d'un patrimoine commun: l'eau.

Les parlementaires de l'opposition ont compris la nécessité de faire un tel geste alors que des échanges multilatéraux entre de puissants partenaires privés se multiplient et se poursuivent, à l'abri du regard public, dans le but d'accroître la logique marchande de commercialisation de l'eau sous prétexte d'assurer la «sécurité hydrique» à l'échelle du continent (États-Unis et Mexique).

Mais cette prise de conscience des parlementaires ne doit pas s'arrêter là, car elle s'inscrit dans une nouvelle mouvance internationale.

En mars dernier se tenait dans l'enceinte du Parlement européen à Bruxelles la première Assemblée mondiale des élus et des citoyens pour l'eau (AMECE). Cette assemblée réunissait des parlementaires, des maires et d'autres élus et représentants de collectivités «locales», des responsables d'entreprises publiques de l'eau, des dirigeants de syndicats de la fonction publique, des membres d'organisations et d'associations de la «société civile», à l'initiative d'une quarantaine d'associations et d'organisations belges, italiennes, françaises, africaines et latino-américaines actives dans la promotion du droit à l'eau et la défense de l'eau en tant que bien commun public.

À la lumière des débats et des engagements pris par les parlementaires présents, nous pouvons nommer le prochain défi qui attend maintenant les parlementaires canadiens. Il s'agit de la reconnaissance par le Canada du droit à l'eau.

Depuis 2002, le Canada ne reconnaît toujours pas le droit à l'eau, tel que défini par les Nations unies dans l'observation générale n° 15 interprétant le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), qu'il a pourtant ratifié dans les années 70. Le Canada est préoccupé par la possibilité que l'observation générale n° 15 puisse suggérer des obligations entre États en matière d'accès à l'eau. Pourtant, le droit à l'eau est un droit bien délimité s'appliquant à l'eau destinée à l'usage personnel et domestique comme la consommation, l'hygiène et l'entretien personnels.

Selon l'observation générale n° 15, le partage des ressources en eau n'est qu'un des moyens par lesquels l'aide internationale pourrait être fournie, les autres étant le soutien financier et technique.

Par exemple, si un État optait pour le partage de ses ressources en eau comme moyen de coopération internationale, cela ne serait normalement réalisable qu'entre États partageant un même cours d'eau, par exemple un lac, une rivière ou un fleuve. Dans le cas du Canada, le seul pays voisin susceptible d'être intéressé serait les États-Unis. Or cela serait peu probable parce que les États-Unis n'ont pas ratifié le PIDESC.

Même s'ils le pouvaient, leur demande ne serait justifiée ni par les critères du pacte ni par ceux de l'observation: les États-Unis disposent de suffisamment de ressources en eau pour combler les besoins personnels et domestiques de leur population. Même si on pouvait avancer que les États-Unis ne disposent pas de ressources suffisantes pour l'irrigation nécessaire à l'agriculture intensive, leurs ressources en eau suffisent à combler leurs propres besoins alimentaires. Le Canada doit donc revoir sa position.

L'appel en faveur d'une pleine reconnaissance du droit à l'eau se fait de plus en plus pressant sur la scène internationale. Le Canada ne

peut plus faire la sourde oreille. La Grande-Bretagne a récemment reconnu ce droit et appelé les autres nations membres du G8 à la suivre. L'Italie entend remettre la question à l'ordre du jour, lors du prochain Sommet du G8, en Allemagne.

Le 29 novembre dernier, à l'initiative de l'Allemagne et de l'Espagne, le nouveau Conseil des droits humains de l'ONU a adopté une résolution pour mener une étude détaillée sur les obligations pertinentes aux droits de la personne liées à l'accès équitable à l'eau. Cette résolution signifie que les experts juridiques de l'ONU étudieront tous les traités des Nations unies touchant les droits de la personne afin de déterminer exactement ce que chacun dit du droit à l'eau, de même que des obligations incombant aux États les ayant ratifiés. Les conclusions et les recommandations de cette étude devraient être soumises pour approbation avant la sixième réunion du Conseil des droits humains, en septembre.

Le dernier rapport du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) indiquait que la première priorité des États pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) afin de réduire de moitié avant 2015 le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau consiste à reconnaître effectivement le droit à l'eau. Par le passé, le Canada s'est engagé à respecter ses promesses envers les OMD.

Il apparaît maintenant nécessaire que le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international puisse se saisir des recommandations faites aux fonctionnaires fédéraux avant l'adoption d'une résolution sur le droit à l'eau qui engagerait le Canada au niveau international. Les parlementaires canadiens qui viennent d'afficher leur préoccupation sur la question de l'eau à l'échelle continentale doivent maintenant s'engager dans la prise en charge de cet important dossier, cette fois-ci à l'échelle internationale.

IDÉES

Comité Castonguay sur l'avenir de notre système de santé

On connaît la conclusion avant le début des travaux

HENRI MASSÉ

Président de la Fédération des travailleurs du Québec

Le gouvernement minoritaire de Jean Charest a confié à Claude Castonguay la présidence d'un nouveau comité de réflexion sur notre système de santé.

Les travaux ne sont pas encore commencés qu'on peut prédire avec exactitude l'orientation qu'y défendra M. Castonguay puisqu'il l'a déjà détaillée dans une étude récente. En sept points, ses propositions vont du remaniement de la Régie de l'assurance maladie jusqu'à la révision de la loi canadienne sur la santé en passant par le développement de cliniques médicales, l'assurance privée généralisée et l'abolition de l'écart entre le privé et le public.

Nous ne saurions en si peu d'espace examiner chacune de ces propositions, mais plusieurs affirmations laissent perplexes et méritent d'être relevées.

Les ressources hospitalières

M. Castonguay est d'avis qu'il faudrait rendre accessibles à la pratique privée, le soir et les fins de semaine, les blocs opératoires et les équipements de laboratoire et de radiologie, «nettement sous-utilisés». Cela, dit-il, générerait des revenus additionnels pour

le système public et réduirait la demande de soins et les temps d'attente.

Cette proposition, aussi séduisante puisse-t-elle paraître, se heurte à une réalité têtue: les ressources humaines sont insuffisantes pour réaliser un tel projet. Nous assistons actuellement à une pénurie de médecins et de personnel de la santé. Le ministre Philippe Couillard l'a dit en commission parlementaire: même si plusieurs voulaient opérer plus de six heures par jour et plus d'une journée par semaine, on ne peut pas utiliser davantage les blocs opératoires en raison du manque d'anesthésistes, d'halothérapeutes, d'infirmières, etc.

La proposition de M. Castonguay repose sur l'existence de ressources humaines suffisantes pour faire fonctionner des ressources matérielles sous-utilisées. Ce n'est pas le cas.

Notre propre lecture de l'étude de l'OCDE (*L'assurance maladie privée dans les pays de l'OCDE, 2004*) nous conduit cependant à une autre compréhension puisque, d'entrée de jeu, l'OCDE affirme que, dans la plupart des cas, l'assurance privée pose «des problèmes considérables d'équité et de maîtrise des coûts».

Notre propre lecture de l'étude de l'OCDE (*L'assurance maladie privée dans les pays de l'OCDE, 2004*) nous conduit cependant à une autre compréhension puisque, d'entrée de jeu, l'OCDE affirme que, dans la plupart des cas, l'assurance privée pose «des problèmes considérables d'équité et de maîtrise des coûts».

Notre propre lecture de l'étude de l'OCDE (*L'assurance maladie privée dans les pays de l'OCDE, 2004*) nous conduit cependant à une autre compréhension puisque, d'entrée de jeu, l'OCDE affirme que, dans la plupart des cas, l'assurance privée pose «des problèmes considérables d'équité et de maîtrise des coûts».

Notre propre lecture de l'étude de l'OCDE (*L'assurance maladie privée dans les pays de l'OCDE, 2004*) nous conduit cependant à une autre compréhension puisque, d'entrée de jeu, l'OCDE affirme que, dans la plupart des cas, l'assurance privée pose «des problèmes considérables d'équité et de maîtrise des coûts».

Notre propre lecture de l'étude de l'OCDE (*L'assurance maladie privée dans les pays de l'OCDE, 2004*) nous conduit cependant à une autre compréhension puisque, d'entrée de jeu, l'OCDE affirme que, dans la plupart des cas, l'assurance privée pose «des problèmes considérables d'équité et de maîtrise des coûts».

Notre propre lecture de l'étude de l'OCDE (*L'assurance maladie privée dans les pays de l'OCDE, 2004*) nous conduit cependant à une autre compréhension puisque, d'entrée de jeu, l'OCDE affirme que, dans la plupart des cas, l'assurance privée pose «des problèmes considérables d'équité et de maîtrise des coûts».

Notre propre lecture de l'étude de l'OCDE (*L'assurance maladie privée dans les pays de l'OCDE, 2004*) nous conduit cependant à une autre compréhension puisque, d'entrée de jeu, l'OCDE affirme que, dans la plupart des cas, l'assurance privée pose «des problèmes considérables d'équité et de maîtrise des coûts».

Notre propre lecture de l'étude de l'OCDE (*L'assurance maladie privée dans les pays de l'OCDE, 2004*) nous conduit cependant à une autre compréhension puisque, d'entrée de jeu, l'OCDE affirme que, dans la plupart des cas, l'assurance privée pose «des problèmes considérables d'équité et de maîtrise des coûts».

Notre propre lecture de l'étude de l'OCDE (*L'assurance maladie privée dans les pays de l'OCDE, 2004*) nous conduit cependant à une autre compréhension puisque, d'entrée de jeu, l'OCDE affirme que, dans la plupart des cas, l'assurance privée pose «des problèmes considérables d'équité et de maîtrise des coûts».

Notre propre lecture de l'étude de l'OCDE (*L'assurance maladie privée dans les pays de l'OCDE, 2004*) nous conduit cependant à une autre compréhension puisque, d'entrée de jeu, l'OCDE affirme que, dans la plupart des cas, l'assurance privée pose «des problèmes considérables d'équité et de maîtrise des coûts».

Notre propre lecture de l'étude de l'OCDE (*L'assurance maladie privée dans les pays de l'OCDE, 2004*) nous conduit cependant à une autre compréhension puisque, d'entrée de jeu, l'OCDE affirme que, dans la plupart des cas, l'assurance privée pose «des problèmes considérables d'équité et de maîtrise des coûts».

Notre propre lecture de l'étude de l'OCDE (*L'assurance maladie privée dans les pays de l'OCDE, 2004*) nous conduit cependant à une autre compréhension puisque, d'entrée de jeu, l'OCDE affirme que, dans la plupart des cas, l'assurance privée pose «des problèmes considérables d'équité et de maîtrise des coûts».

Notre propre lecture de l'étude de l'OCDE (*L'assurance maladie privée dans les pays de l'OCDE, 2004*) nous conduit cependant à une autre compréhension puisque, d'entrée de jeu, l'OCDE affirme que, dans la plupart des cas, l'assurance privée pose «des problèmes considérables d'équité et de maîtrise des coûts».

Notre propre lecture de l'étude de l'OCDE (*L'assurance maladie privée dans les pays de l'OCDE, 2004*) nous conduit cependant à une autre compréhension puisque, d'entrée de jeu, l'OCDE affirme que, dans la plupart des cas, l'assurance privée pose «des problèmes considérables d'équité et de maîtrise des coûts».

Notre propre lecture de l'étude de l'OCDE (*L'assurance maladie privée dans les pays de l'OCDE, 2004*) nous conduit cependant à une autre compréhension puisque, d'entrée de jeu, l'OCDE affirme que, dans la plupart des cas, l'assurance privée pose «des problèmes considérables d'équité et de maîtrise des coûts».

Notre propre lecture de l'étude de l'OCDE (*L'assurance maladie privée dans les pays de l'OCDE, 2004*) nous conduit cependant à une autre compréhension puisque, d'entrée de jeu, l'OCDE affirme que, dans la plupart des cas, l'assurance privée pose «des problèmes considérables d'équité et de maîtrise des coûts».

Notre propre lecture de l'étude de l'OCDE (*L'assurance maladie privée dans les pays de l'OCDE, 2004*) nous conduit cependant à une autre compréhension puisque, d'entrée de jeu, l'OCDE affirme que, dans la plupart des cas, l'assurance privée pose «des problèmes considérables d'équité et de maîtrise des coûts».

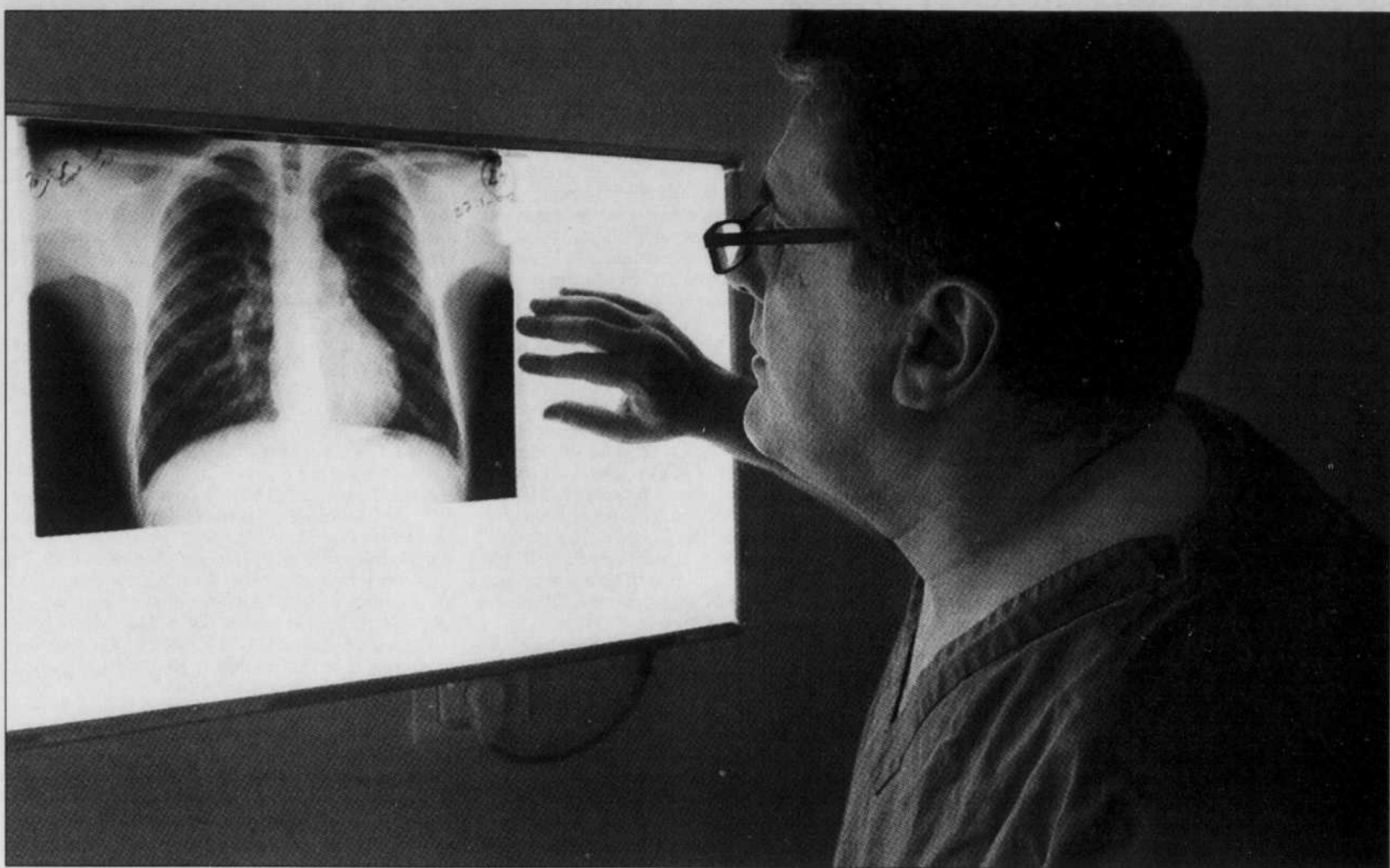
Notre propre lecture de l'étude de l'OCDE (*L'assurance maladie privée dans les pays de l'OCDE, 2004*) nous conduit cependant à une autre compréhension puisque, d'entrée de jeu, l'OCDE affirme que, dans la plupart des cas, l'assurance privée pose «des problèmes considérables d'équité et de maîtrise des coûts».

Notre propre lecture de l'étude de l'OCDE (*L'assurance maladie privée dans les pays de l'OCDE, 2004*) nous conduit cependant à une autre compréhension puisque, d'entrée de jeu, l'OCDE affirme que, dans la plupart des cas, l'assurance privée pose «des problèmes considérables d'équité et de maîtrise des coûts».

Notre propre lecture de l'étude de l'OCDE (*L'assurance maladie privée dans les pays de l'OCDE, 2004*) nous conduit cependant à une autre compréhension puisque, d'entrée de jeu, l'OCDE affirme que, dans la plupart des cas, l'assurance privée pose «des problèmes considérables d'équité et de maîtrise des coûts».

Notre propre lecture de l'étude de l'OCDE (*L'assurance maladie privée dans les pays de l'OCDE, 2004*) nous conduit cependant à une autre compréhension puisque, d'entrée de jeu, l'OCDE affirme que, dans la plupart des cas, l'assurance privée pose «des problèmes considérables d'équité et de maîtrise des coûts».

Notre propre lecture de l'étude de l'OCDE (*L'assurance maladie privée dans les pays de l'OCDE, 2004*) nous conduit cependant à une autre compréhension puisque, d'entrée de jeu, l'OCDE affirme que, dans la plupart des cas, l'assurance privée pose «des problèmes considérables d'équité et de maîtrise des coûts».



ARCHIVES REUTERS

«Dans les systèmes duplicatifs, par exemple, l'assurance maladie privée offre à ceux qui peuvent se le permettre un niveau de soins, de choix et de rapidité d'accès supérieur à ce qu'offre le système public. Les assurés d'un régime privé peuvent en particulier bénéficier de délais plus courts pour la chirurgie électorale. Mais rien ne permet de dire que cela réduit du même coup les temps d'attente dans le secteur public, qui est le seul choix possible pour les catégories à faible revenu.» (Op. cit., page 3.)

Par ailleurs, l'assurance privée n'aurait eu peu près aucun effet sur la qualité des soins et services, les assureurs étant beaucoup plus préoccupés par la rentabilité que par la qualité des prestations qu'ils financent. De surcroît, elle aurait pour effet d'accroître la dépense totale de santé, sans soulager pour autant la charge des budgets publics (op. cit., page 5).

Une étude récente du Commonwealth Fund (*Mirror, Mirror on the Wall - An International Update on the Comparative Performance of American Health Care*, mai 2007) vient de démontrer qu'avec le système de santé le plus coûteux au monde, les États-Unis, au premier rang des pays qui recourent à l'assurance

privée, témoignent d'une sous-performance chronique en matière de soins de santé, particulièrement en matière d'accès, de sécurité, d'efficacité et d'équité. L'étude compare les systèmes de santé de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni.

Près de 50 millions de citoyens américains ne bénéficient d'aucune couverture, faute de revenus suffisants pour se la payer. Il n'est donc pas étonnant de voir dans certains États, dont le Massachusetts, un mouvement grandissant pour l'instauration d'un système public universel.

Nous invitons les employeurs du secteur privé à y penser à deux fois avant d'adhérer à l'ouverture sur une assurance privée qui ne manquera pas, comme le démontre amplement l'expérience aux États-Unis, d'exercer une pression énorme sur les coûts. Une chose est certaine: les travailleurs n'accepteront pas que les cadres obtiennent un tel avantage à même les revenus des entreprises, sans avoir une contrepartie dans leur convention collective.

Nous avons déjà eu l'occasion de nous prononcer au

sujet du problème du financement de notre régime de santé et de services sociaux lors des travaux du comité Ménard et lors de la consultation parlementaire autour de l'affaire Chaoulli. À la FTQ, nous préconisons:

■ une caisse santé séparée du fonds consolidé de la province et constituée d'entrées fiscales à la mesure des revenus des contribuables (particuliers et entreprises), selon un système progressif, sans aucun montant fixe universel et sans plafond, afin que chacun puisse pousser à la roue pour la préservation de notre système public;

■ la mise en place d'une véritable politique énergétique qui dégagerait une marge de manœuvre à dédier à la santé et qui respecterait la capacité de payer des plus démunis;

■ le retour des transferts fédéraux à leur niveau de 1983 et sous la forme de points d'impôt, dédiés aux services publics qu'ils sont censés financer.

Le financement de nouveaux travaux dont l'issue est déjà connue consiste ni plus ni moins à jeter de l'argent par les fenêtres. Ce qui, somme toute, n'est pas nouveau.

Québec au printemps 1878: crise constitutionnelle et émeute communiste

Une page reléguée aux oubliettes de l'histoire

YVAN-M. ROY

Avocat

Le 26 mars dernier, les électeurs du Québec se sont donné un gouvernement minoritaire. Une telle situation ne s'était pas vue depuis 1878, quand une grève générale avait brouillé le contexte politique. La capitale avait alors été paralysée pendant dix jours. Les grévistes harangués par des agitateurs venus d'Europe s'étaient mis en marche derrière le drapeau rouge. La troupe avait mis fin aux troubles à coups de sabre et de fusil. Retour sur cette page d'histoire.

La crise constitutionnelle

Le 2 mars 1878, ayant refusé l'adoption par le Parlement d'une loi sur le chemin de fer, le lieutenant-gouverneur Letellier de Saint-Just avait destitué le premier ministre de Boucherville, un conservateur. Le 8 mars suivant, Letellier avait appelé Henri-Gustave Joly, de l'opposition libérale, à former le cabinet. La situation devint intenable et des élections générales eurent lieu le 1^{er} mai. Les conservateurs, maintenant dirigés par Joseph-Adolphe Chapleau, firent élire 32 députés, les libéraux 31. Restaient cependant deux conservateurs indépendants, qui se rallièrent aux libéraux. Letellier appela Joly à former le gouvernement. Furieux, les conservateurs parlèrent de crise constitutionnelle. Le 4 juin, les chroniqueurs parlementaires décrivent l'ouverture houleuse de la quatrième législature, ceux de Québec dans les pages du *Canadien*, ceux de Montréal dans celles de *La Minerve*.

Grève, parades et fermeture de chantiers

À la crise politique vint s'ajouter une crise sociale d'envergure. Le jour même où s'ouvrait la joute parlementaire, des journaliers employés à la construction des nouveaux édifices du gouvernement s'unirent pour protester contre leurs «salaires de famine». L'entrepreneur Cimon, qui dirigeait les travaux, fut chassé du terrain sous une grêle de pierres. Le lendemain, les grévistes paradèrent dans les rues de Québec, empêchant les employés des travaux publics de vaquer à leurs occupations. Ils firent également cesser le travail au chantier du chemin de fer de la rue Saint-Jean.

Le 7 juin, une nouvelle parade se mit en branle en début d'après-midi, drapeau rouge et bleu en tête avec chansons de circonstance. Les ouvriers s'arrêtèrent aux bâtisses du parlement pour demander au premier ministre Joly d'être payés 1 \$ par jour au lieu de 50 c. Au nom de l'entrepreneur, le premier mi-

nistre leur proposa une augmentation de 20 c, ce que les grévistes refusèrent.

Le soir du 9 juin, le premier ministre fut attaqué sur la rue après l'ajournement de la Chambre. Heureusement, il fut secouru par des amis. La rumeur courut que ses assaillants étaient issus du groupe des grévistes venus le voir au parlement deux jours plus tôt. [...]

Deux jours plus tard, les grévistes se réunirent en grand nombre. Après avoir écouté le discours d'un de leurs chefs, ils se mirent en marche. Au nombre de 700, ils visitèrent les usines du Chemin de fer de la Rive-Nord. Après une vive discussion avec le contremaître, ils se mirent à démolir les portes et les fenêtres de l'établissement.

Ils se rendirent ensuite à la fabrique d'allumettes Paré sur la rive de la rivière Saint-Charles. Ils fermèrent l'établissement en causant beaucoup de frayeur «aux filles» et aux autres employés. Ils firent de même au moulin Roche, dans le secteur de l'anse aux Foulons. Ils lancèrent des pierres à la police riveraine, blessant sérieusement cinq policiers. [...]

Durant la nuit du 12 juin, plusieurs navires furent remorqués du côté sud du Saint-Laurent pour être déchargés par les journaliers de Lévis. Au petit matin, des miliciens volontaires venus de Montréal commencèrent à débarquer pour prêter main-forte aux autorités. Sauf quelques exceptions, les manufactures de Québec demeuraient fermées.

Communistes parisiens et drapeau rouge

En matinée, 2000 grévistes étaient rassemblés dans le quartier Saint-Roch. *La Minerve* rapporte une nouvelle surprenante: «Parmi les meneurs étaient plusieurs communistes parisiens. La populace a paradé dans les rues ce matin avec drapeau rouge en tête.»

Des citoyens alarmés firent chercher en vain le maire Robert Chambers pour qu'il proclame la loi sur l'émeute et autorise la troupe à disperser les séditeux. Finalement, la batterie B, seul corps militaire régulier de la capitale, fut dépêchée sur la scène des désordres. Sans proclamation de la loi de l'émeute, les militaires ne pouvaient pas utiliser les armes. Les soldats furent obligés de retraiter à la halle Jacques-Cartier sous une grêle de cailloux et de projectiles de toute sorte. Le capitaine Prévost et quelques soldats furent gravement blessés.

Le journaliste de *La Minerve* écrivit: «La populace s'est rendue maître de la ville et personne ne s'intéresse aujourd'hui à la politique.» La grève avait pris des proportions alarmantes. L'entrepreneur Cimon fit savoir qu'il se proposait d'intenter une poursuite contre

la Ville de Québec parce que l'apathie des autorités ne l'avait pas protégé contre les émeutiers. *Le Canadien*, journal conservateur, trop occupé à dénoncer la crise politique, ignorait l'évolution de l'émeute.

Quittant Saint-Roch, les grévistes prirent la direction du port. Ils prirent d'assaut les magasins de M. Renaud, rue Saint-Paul. Ils s'emparèrent de 200 barils de farine. Toutes les voitures sur place furent réquisitionnées et les charretiers contraints de porter les barils dans les quartiers ouvriers.

Fusillade, charge au sabre et frayeur populaire

Au début de l'après-midi, les militaires prirent position sur la rue Saint-Paul, près des magasins Renaud. Le maire proclama enfin la loi de l'émeute. De nouveau la cible de pierres, les militaires ouvrirent le feu à 14h30. Ils commencèrent à tirer avec des cartouches à blanc, puis le colonel Strange commanda le feu avec de vraies balles. Au pied de la côte du Chien (côte Dambourgs), Édouard Beaudouire, de nationalité française, s'était penché pour ramasser une pierre. Le jeune homme reçut une balle qui lui fracassa le crâne. D'autres furent blessés. Plusieurs s'enfuirent, mais la foule des spectateurs demeura imposante.

À la Haute-Ville, le huitième bataillon des Voltigeurs reçut l'ordre de mettre les armes de l'arsenal en sûreté à la Citadelle. Les soldats de la batterie B prirent position autour du parlement afin de prévenir une attaque des émeutiers. *La Minerve* rapporta: «La ville est plongée dans le plus grand émoi. Plusieurs personnes de la rue Saint-Paul sont tombées malades de frayeur.»

Les émeutiers se regroupèrent, tentèrent sans succès de détruire le moulin Peters, puis montèrent en groupes à la Haute-Ville afin de s'en prendre à M. Cimon, qu'ils ne réussirent pas à trouver. La cavalerie accéda à la Haute-Ville par la côte de la Montagne afin de bloquer le chemin à la foule en colère. La charge fut donnée à grands coups de sabre. Plusieurs émeutiers furent blessés. [...] Après examen, un seul émeutier, nommé David Giroux, fut retenu captif.

Le maire de Québec pris en chasse

Peu avant 20h, une partie des émeutiers se présenta à la résidence du maire Chambers pour le rencontrer. Comme on leur en refusait l'entrée, les émeutiers défoncèrent la porte pendant que le maire se sauvait par la porte arrière. Une fois à l'intérieur, les intrus visitèrent la maison de la cave aux marnards en proférant des menaces aux quelques occupants demeurés sur place.

Pendant que le maire Chambers fuyait, près de 4000

hommes se trouvaient réunis à la Basse-Ville. Des discours incendiaires furent prononcés. [...] Peu avant minuit, près de mille hommes se rendirent à la prison afin de demander la libération de David Giroux. Le geôlier refusa. Ils brisèrent les fenêtres avant de se retirer.

Le 13 juin au matin, des renforts montréalais débarquèrent sans opposition au port. Le commandement militaire prit les mesures nécessaires pour empêcher tout attroupement. [...]

Une réunion populaire eut lieu à la salle Jacques-Cartier. *La Minerve* rapporta: «Un Français, un communiste apparemment, lui a adressé la parole, disant à la foule qu'il fallait du pain ou du sang. Il conseilla la patience, cependant, en attendant le départ des troupes.» [...]

Émeute matée

Le 14 juin, *La Minerve* fit le bilan des événements de la veille en annonçant que l'émeute avait été matée: «Les grévistes sont maintenant tranquilisés et sont retournés à l'ouvrage.» [...] L'intervention musclée de six régiments armés avait réussi à vaincre la volonté séditeuse de la populace. [...]

À Paris, le journaliste Alexandre Delouche de la presse catholique réagit aux événements de Québec dans un article qui fut reproduit le 19 juillet dans *La Minerve*. Delouche dressa d'abord un bilan de l'action socialiste en Europe dans les premiers mois de 1878. Il fit un tableau de la situation en France: «Ici, nous chantons l'apothéose du travail, et la lave révolutionnaire menace de tout engloutir.» [...]

Il présenta la situation du Canada: «Enfin, pour abréger cette énumération aussi véridique que peu réjouissante, nous regardons le Canada comme une oasis morale au milieu du chaos universel; il nous semblait que le souffle empesté de la révolte sociale ne franchirait pas la rive droite du Saint-Laurent; mais l'illusion n'est plus permise; Québec a eu ses journées! «Pillant et démolissant», dit *La Minerve* de Montréal, l'émeute a été maîtrisée de la ville et, pour la réprimer, il a fallu que le sang coule!» [...]

L'émeute de Québec de 1878 mobilisa des centaines de policiers et des milliers de miliciens. Le premier ministre du Québec et le maire de la capitale furent physiquement menacés. Le travail et le capital s'opposèrent radicalement sur fond de crise politique. Des dommages considérables furent causés aux propriétés. L'émeute fut reléguée aux oubliettes de l'histoire. On ne parlera jamais des communards de Québec. Il n'y eut, semble-t-il, aucun procès, aucune répression, aucune déportation. Le Nouveau Monde se révéla plus tolérant que l'Ancien Monde.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Émilie Folie-Boivin, Vincent Cauchy (commissaires internet) Laurence Clavel (pupitre), Jean-Guillaume Dumont, Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Rioux Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Garneau (cartographie), Diane Proulx (responsable des pages thématiques), Martin Duches, Michèle Malenfant et Christine Dumais (relucteur), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (éditeur et cahier Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma)/Isabelle Paré (culture); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Éric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Levesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Duriac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Levesque; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction), Marie-Pier Frappier, Émilie Parent Bouchard (commissaires à la rédaction); La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Patrick Cossette (Québec), Monique Bhérier (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron, Marlène Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, Olivier Zima. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

DÉVELOPPEMENT

SUITE DE LA PAGE 1

mondiale de la santé, qu'elle a dirigée de 1998 à 2003. De passage à Montréal, où elle a rencontré un groupe d'«investisseurs responsables» et où elle a enregistré une conférence en vue d'un colloque à l'Université de Sherbrooke à la mi-juin, Mme Brundtland base son verdict sévère sur l'évolution pas très reluisante de trois dossiers critiques pour la planète et les humains: le réchauffement de la planète, l'épuisement croissant des ressources biologiques et l'iniquité dans la redistribution de la richesse entre pays et au sein des sociétés.

Elle reconnaît sans ambiguïté que plusieurs des vieilles politiques et pratiques que le développement durable devait changer se retrouvent aujourd'hui souvent drapées dans le concept, y compris la surconsommation de biens et d'énergie dans des pays comme les États-Unis et le Canada, qu'elle nomme explicitement.

«On peut tout déformer, y compris le développement durable, dit-elle. Mais dans le concept de développement durable, il y a celui, crucial, de la protection de l'environnement. Personne ne peut utiliser ce concept raisonnablement sans exiger une stricte protection de l'environnement. Prétendre le contraire, c'est déformer le concept. Rien d'autre.»

Les failles du développement

Pour Mme Brundtland, le développement durable, ce n'est pas développer l'économie au-delà des besoins essentiels en saupoudrant un peu de préoccupations écologiques à gauche et à droite. Le développement durable, explique-t-elle, respecte l'environnement et s'arrête là où la capacité des grands écosystèmes de rester vivants et capables de se perpétuer est compromise par l'activité humaine.

Cela soulève cependant plusieurs problèmes. Si un pays déjà développé peut imposer à son développement économique de strictes balises afin de préserver ses écosystèmes pour les léguer en bon état aux prochaines générations, le problème est différent, dit-elle, dans le cas des pays en développement dont on voudrait qu'ils protègent le capital génétique de l'humanité encore présent sur leur territoire, mais sans en payer le prix: «Bien des pays développés ont rasé leurs forêts pour construire leurs villes et développer leur agriculture. Mais ils voudraient maintenant que les pays en développement n'en fassent pas autant et qu'ils protègent, comme le Brésil, par exemple, ce qui reste des grandes forêts tropicales.»

L'aide au développement plafonne, dit-elle, autour de 0,25 % du budget des pays occidentaux. On réglerait pourtant l'essentiel des problèmes de développement et de conservation si on haussait cette contribution à 0,7 %, ce qui est «infime pour nous mais énorme pour eux», ajoute Mme Brundtland. Et rien, ici, n'est simple: «Il faut, dit-elle, avec cette aide, élaborer des modèles de développement qui non seulement soient compatibles avec les caractéristiques de chaque environnement national, mais qui tiennent compte aussi de l'histoire de chacun, des niveaux de vie différents, de l'éducation, des modèles d'utilisation de l'énergie, etc. Face à ceux qui affichent des besoins désespérants, il y a l'attitude scandaleuse de ces pays industrialisés qui dépensent beaucoup trop d'énergie par rapport aux besoins réels de leur économie. Je pense que les États-Unis et le Canada sont des exemples de pays grands consommateurs d'énergie qui doivent changer radicalement d'attitude, ce qui exigera des décisions difficiles pour amorcer ces changements.»

Elle vise ici explicitement les bas prix du pétrole qui encouragent une consommation d'énergie inacceptable. L'Europe, dit-elle, vit depuis des années avec des prix au-dessus de 2 \$ le litre «et cela force tout le monde à changer ses habitudes, à délaissier l'auto pour le transport en commun, à choisir des voitures moins énergivores, etc.»

La dernière excuse du Canada, qui justifie ses émissions galopantes de GES par la nécessité de développer son industrie pétrolière, ne tient pas, ajoute Mme Brundtland. Elle en donne pour preuve l'exemple de la Norvège, le principal pays producteur de pétrole de l'Europe, qui veut réduire de 30 % ses émissions d'ici 2020 — par rapport à 1990 — et qui vise la «neutralité» en matière d'émissions de carbone pour 2050. Certes, convient-elle, la Norvège devra acheter sur le marché international les crédits qui lui feront inévitablement défaut, mais cela va concourir à aider des pays en développement à consolider leur développement et à protéger leur environnement. Pour Mme Brundtland, c'est une «question de responsabilité globale» pour à la fois obtenir une plus grande équité dans le développement et mieux protéger l'environnement mondial.

Structurer une «solidarité mondiale»

L'évolution du climat vers un réchauffement et la perte croissante de la biodiversité commandent, selon l'ancienne première ministre de la Norvège, des changements majeurs dans les politiques nationales des grands pays énergivores et surconsommateurs de biens comme le Canada et les États-Unis. Mais aussi une refonte des grandes alliances et des traités internationaux qui régissent jusqu'ici la protection de l'environnement.

Pour elle, le dossier du climat est clos: «Les preuves sont claires et le diagnostic n'est plus matière à débat.»

A son avis, dans un prochain traité sur le climat — qui ne porterait plus le nom de Kyoto, pour se débarrasser de l'image négative qu'il a auprès de certains — il faudrait, dit-elle, ajouter la protection des grands écosystèmes forestiers, notamment, à titre de puits de gaz à effet de serre dans une démarche globale qui inclurait activement, par ce biais, les pays en développement.

L'ancienne première ministre estime que le prochain protocole sur le contrôle du climat doit procéder d'un nouveau modèle de «solidarité mondiale» où la défense du patrimoine commun, qu'il s'agisse des espèces maritimes en déclin, de grandes forêts ou du climat, sera assumée par tous et non plus uniquement par les pays fiduciaires de ces écosystèmes.

Mais, pour réaliser cette protection renforcée de la planète, il faudra, dit-elle, des politiciens capables d'avoir une vision à long terme, ce qui suppose des électeurs plus sensibilisés et mieux informés, «des électeurs conscients qu'ils doivent élire des politiciens qui pensent plus loin que leur première élection.»

En Norvège, pour atteindre cet objectif, le gouvernement a coté chaque classe du pays d'une copie du film *Une vérité qui dérange*, de l'ancien vice-président américain Al Gore. Le système scolaire, conclut Gro Harlem Brundtland, doit amorcer cette vision auprès de la relève si on veut que celle-ci renouvelle le jeu démocratique.

Le Devoir

SUITE DE LA PAGE 1

du Conseil pour l'unité canadienne lors de la création d'Option Canada. M. Beaudoin s'est toujours défendu en disant qu'après la création de l'organisme, le 7 septembre 1995, il n'avait plus eu de contacts Option Canada. Mais le juge Grenier a conclu que la preuve contredisait cette version et qu'il est arrivé à M. Beaudoin, en période référendaire, de donner des directives au directeur général d'Option Canada, René Lemaire.

A propos de ce dernier, le juge Grenier en est aussi arrivé à une «conclusion défavorable», puisque selon la preuve «il a fait plusieurs dépenses réglementées sans obtenir l'autorisation de l'agente officielle du NON». Le comptable aux ordres de M. Beaudoin et Lemaire, Réjean Roy, fait aussi face à une «conclusion défavorable»: «Il a obéi sans se poser de questions.»

Le juge reproche aussi à Claude Dauphin, qui fut président honoraire d'Option Canada, d'avoir continué d'être payé durant la période référendaire alors que ces émoluments n'étaient pas comptabilisés dans les dépenses du camp du NON. «Il n'a pas vérifié auprès de l'agente officielle du NON si le versement de ses émoluments était conforme à la loi. Pourtant, il a exigé de ses collaborateurs qu'ils respectent la loi. M. Dauphin avait une certaine connaissance des lois électorales puisqu'il avait été député à l'Assemblée nationale», écrit le juge Grenier. En fin d'après-midi hier, M. Dauphin s'est réjoui que le juge ait conclu qu'il était de bonne foi, qu'il a joué un rôle mineur. Par conséquent, il a dit qu'il ne voyait pas pourquoi il démissionnerait de sa fonction actuelle.

Au reste, les gens d'Option Canada et du CUC avaient de drôles de méthodes, a aussi démontré le juge Grenier. Par exemple, pour contourner la loi électorale, ils ont par exemple congédié des employés au début de la campagne référendaire, leur octroyant de généreuses «primes de séparation» de 15 ou 17 semaines de salaire. Cela faisait d'eux des «bénévoles du camp du NON».

Pétard mouillé

En matinée, en Chambre, Jean Charest a qualifié cette affaire de «pétard mouillé» étant donné que lui et ses proches se voyaient pratiquement exonérés de tout blâme. Le juge a conclu que M. Charest, chef du Parti conservateur à l'époque, n'avait pas été

des Transports et lieutenant québécois de Stephen Harper. Nous, de notre côté, on continue de dire que c'est un dossier qui date d'il y a 12 ans. [...] Tout a été dit, tout a été fait. On a retourné toutes les pierres, et quant à nous le dossier est clos.»

Notons qu'il s'agit de la même équipe conservatrice qui a mandaté l'ex-ministre péquiste Daniel Paillé pour décortiquer tous les contrats de publicité fédéraux conclus entre 1990 et 2003 et déterminer si les libéraux avaient favorisé leurs firmes amies... Ottawa a aussi récemment offert ses excuses, et de généreuses compensations, à la communauté chinoise pour la taxe d'entrée lui ayant été imposée au début du siècle dernier.

Devant cette politique de deux poids, deux mesures, Gilles Duceppe était hors de lui, ne ménageant aucun qualificatif pour déplorer l'attitude des fédéralistes, qu'il a traités d'«hypocrites». «On ne peut pas tourner la page sur un viol de la loi. C'est indécent de dire que c'est banal. On a violé sciemment la loi sur les consultations populaires à hauteur au moins de 500 000 \$», a-t-il dit. «C'est manquer de sens de la démocratie» que de banaliser ces entorses. Selon M. Duceppe, Stephen Harper «se fait le complice de Jean Chrétien», tout comme ses homologues libéral et néo-démocrate, Stéphane Dion et Jack Layton, en refusant de fouiller la chose à fond.

À la Chambre des communes, le premier ministre Stephen Harper a rappelé que son gouvernement avait agi activement en abolissant le Conseil pour l'unité canadienne, agent financier d'Option Canada. C'est à quoi M. Duceppe a répliqué: «Le premier ministre me donne la même réponse que l'ancien premier ministre [Jean Chrétien], qui disait avoir aboli les commandites et qu'il n'y avait donc nul besoin d'enquête.»

Immunité

On ignore ce qu'il adviendra des deux fonctionnaires fédéraux montrés du doigt dans le rapport parce qu'ils ont généré des dépenses illégales. Une de ces personnes, Michelle D'Auray, occupe aujourd'hui un poste-clé dans la fonction publique fédérale: elle est présidente de l'organisme Développement économique Canada et gère à ce titre des centaines de millions de dollars. Elle est donc la sous-ministre

POUR PARLERS

SUITE DE LA PAGE 1

«On a écouté les propositions du ministre. On lui a fait quelques propositions également de notre côté; on lui a suggéré des pistes de solution», a résumé M. Drainville.

Ni les ministres, ni Mme Lemieux, ni M. Drainville n'ont voulu donner de détails sur les nouvelles dépenses qui font l'objet des discussions. Mais ce qui a filtré, c'est que le gouvernement serait prêt à injecter 60 millions pour venir en aide aux élèves en difficulté en plus d'ouvrir 800 postes de professionnels dans les écoles comme le prévoit le budget. En santé, le gouvernement ajouterait 40 millions pour améliorer l'accès aux soins à domicile.

Quant au crédit d'impôt réservé aux régions-ressources qui doit être aboli à compter de janvier prochain, le gouvernement et le PQ ne sont pas loin d'une entente, a-t-on appris. Au gouvernement, on a constaté que la mesure présente un effet pervers: le déplacement d'emplois d'une région vers une autre. De son côté, le PQ exige que ce crédit d'impôt soit

MYSTÈRE

au courant de l'existence d'Option Canada. M. Charest s'est plu à souligner que, dans le livre par lequel le scandale a éclaté (*Les Secrets d'Option Canada* du journaliste Normand Lester et de l'ancien candidat péquiste Robin Philpot), il était question d'une somme illégale de cinq millions de dollars. Il a aussi déploré toutes sortes d'insinuations — selon lui sans fondement — entendues pendant cette dernière année, car elles contribuent à ternir la classe politique. Aussi, au chef de l'opposition Mario Dumont, qui insistait pour savoir s'il avait été mis au courant des dépenses illégales d'un demi-million, M. Charest a répondu: «J'ai participé avec beaucoup de fierté au référendum de 1995. Je peux même vous dire, moi, de quel côté j'étais. J'étais du côté du NON, contrairement au chef de l'ADQ dont on sait avec qui il était pendant le référendum de 1995 et de quel côté il se campe aujourd'hui.»

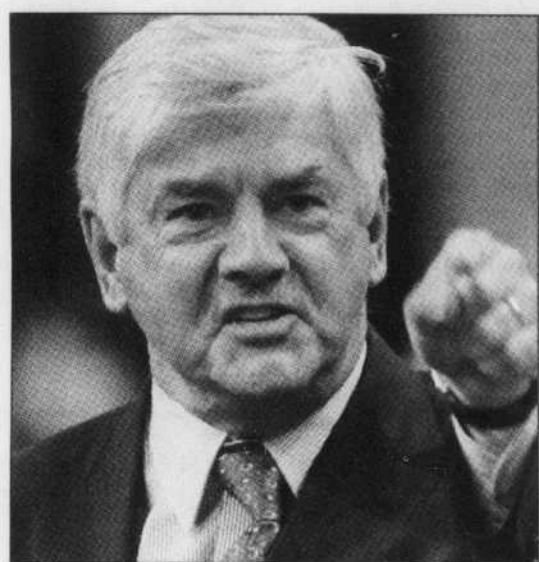
En conférence par la suite, Mario Dumont s'est étonné que le rapport du juge Grenier ne contienne pas de blâme. Il a réclamé que le Parti libéral du Québec, «directement visé dans le rapport, rembourse les 540 000 \$ qui ont été reçus et dépensés illégalement». Une demande à laquelle le ministre des Affaires intergouvernementales, Benoît Pelletier, a refusé de répondre hier.

La leader péquiste, Diane Lemieux, a dit que le «refus de condamner» les dépenses illégales, de la part de Jean Charest, «s'apparente à un aveu de culpabilité au nom du camp fédéraliste». Mais en fin d'après-midi, du bout des lèvres, le ministre Pelletier a reconnu que les dépenses illégales des forces fédéralistes lors du référendum de 1995 «étaient déplorables». «Des irrégularités ont été commises. C'est déplorables. On a des lois au Québec et ce n'est pas pour rien. On espère que ces lois soient respectées», a-t-il confessé.

Le PQ a aussi réclamé que Jocelyn Beaudoin «sorte du circuit [...] de représentation du gouvernement du Québec». Mais M. Pelletier a dit hier attendre d'obtenir la version des faits de M. Beaudoin avant de prendre une décision quant à son sort. M. Pelletier admet qu'«a priori, il y a une contradiction entre la version des faits fournie par M. Beaudoin et les conclusions de l'enquête».

Notons du reste que le PQ réclame que soit levée l'ordonnance de non-publication à portée illimitée dont le juge a frappé les éléments de la preuve, sinon il menace de la contester devant les tribunaux.

OTTAWA



CHRIS WATTE REUTERS

Tout a été dit sur la question du financement du camp du NON en 1995, estime Lawrence Cannon, lieutenant québécois de Stephen Harper.

du ministre Jean-Pierre Blackburn. Personne n'a voulu dire si elle jouissait encore de la confiance du gouvernement.

«Le Parti libéral du Canada, qui était au pouvoir, est en excellente position pour y répondre», s'est contenté de dire le porte-parole du premier ministre, Dimitri Soudas. Pressé de répondre spécifiquement sur le cas de Mme D'Auray, M. Soudas a fini par affirmer qu'il n'avait pas lu le rapport du juge Grenier et qu'il avait d'autres priorités plus urgentes.

Même absence de réponse de la part du ministre Jean-Pierre Blackburn, qui a aussi fait valoir qu'il n'avait pas lu le rapport. «La nomination des sous-ministres ne relève pas de moi.»

Les dépenses illégales attribuées à Michelle D'Auray sont de l'ordre de 8583 \$. Si Mme D'Auray ne fait pas l'objet d'un blâme, c'est seulement parce que le juge Grenier préférerait s'en prendre aux «payeurs» plutôt qu'aux «receveurs». Le payeur, dans ce cas-ci, est un organe fédéral, donc hors du champ d'analyse

préservé. Or, plutôt que de l'abolir, le gouvernement est maintenant prêt à modifier ce crédit d'impôt, qui représente une dépense fiscale d'environ 35 millions par an, pour qu'il contribue véritablement au maintien d'emplois dans les régions-ressources.

«Je suis content de l'évolution des échanges», a indiqué le chef de l'aile parlementaire péquiste, François Gendron, à l'entrée de la réunion du caucus du PQ en début de soirée. Lors de cette réunion, les élus péquistes ont pris connaissance des propositions transmises au porte-parole par le gouvernement plus tôt dans la journée.

À l'Assemblée nationale, lors de la période de questions, François Gendron a demandé des garanties au premier ministre pour que les nouvelles dépenses, exigées par son parti, ne soient pas financées par une nouvelle taxe mais bien par les 700 millions que le gouvernement a obtenus en guise de règlement du déséquilibre fiscal.

Au PQ, on voit dans cette idée de nouvelle taxe un piège grossier: on ne veut pas que la perception de la population soit que les mesures péquistes sont associées à une taxe.

Même s'il a salué «très généreusement l'ouverture» manifestée par le premier ministre et la ministre des

Prudence

Plusieurs ont souligné la grande prudence du rapport Grenier. «Clairement on a senti, on a vu la limite d'une enquête qui n'est pas publique», a déclaré Mario Dumont. Diane Lemieux, pour sa part, a fait remarquer que le commissaire a été «assaili de toutes sortes de considérations de la part de plusieurs avocats. Il s'est fait poser des questions sur sa juridiction, sur des aspects constitutionnels. À l'évidence, il a été encerclé de toutes sortes de questions légales. Alors, je comprends que le résultat net, c'est qu'il a joué probablement plus de prudence.»

Pour l'ancien directeur général des élections, Pierre-F. Côté, le rapport laisse en plan plusieurs interrogations, est «précautionneux» et plein de «circonvolutions prudentes». Il trouve «étrange» que le commissaire n'ait pas jugé bon de le rencontrer, lui qui était en poste en 1995 et qui a tenté — sans succès — d'enquêter sur Option Canada et sur le «love-in» dans les années qui ont suivi le référendum. Depuis 2000, soit cinq ans après les faits, la loi électorale ne permet plus aux autorités québécoises de poursuivre devant les tribunaux ceux qui ont commis des infractions. Selon M. Côté, l'enquête de M. Grenier aurait dû être publique et aurait dû être élargie à l'ensemble des millions dépensés dans la campagne de 1995. Il trouve «ahurissante» la conclusion du commissaire selon laquelle le camp du NON n'a pas dépensé le maximum permis par la loi de 5 087 000 \$, soit 1 \$ par électeur, ce qui fait écrire au juge Grenier que le camp du NON a «terminé la campagne référendaire avec un montant non utilisé de 375 963 \$». Cette conclusion a d'ailleurs conduit le ministre des Affaires intergouvernementales Benoît Pelletier, hier, à affirmer que le vrai montant en infraction est 163 497 \$ et non un demi-million.

Enfin, l'agence de publicité BCP a accueilli favorablement le rapport Grenier. «Le juge Grenier confirme sans équivoque l'intégrité professionnelle de BCP.» L'agence demande par conséquent des «excuses publiques et complètes» de MM. Philpot et Lester ainsi que de l'éditeur Les Intouchables «pour les fausses allégations formulées» à son sujet dans leur livre. Les auteurs ont applaudi au rapport hier mais réagiront aujourd'hui plus en détail lors d'une conférence de presse.

Le Devoir
Avec la Presse canadienne

du juge Grenier. Mme D'Auray n'a pas retourné nos appels hier, pas plus que Renée Brunet, l'autre fonctionnaire fédérale nommée par le juge (pour des dépenses illégales de 7222 \$), aujourd'hui à l'emploi du ministère du Patrimoine.

On peut quand même en conclure que le juge Grenier considère leur geste assez grave car il a nommé les deux femmes, lui qui s'était fixé pour objectif de nommer le moins grand nombre possible de personnes en position subalterne. Ainsi, deux hommes à l'emploi du gouvernement fédéral à l'époque sont aussi mentionnés pour avoir généré des dépenses illégales, mais ils ne sont pas identifiés car ils ont agi à la demande de leur employeur. Mme D'Auray et Brunet, au contraire, l'ont fait «à leur demande».

Elles ont obtenu un congé sans solde du Conseil privé pour travailler pour le camp du NON, mais elles ont été dédommées à même le budget du premier ministre Jean Chrétien. Leur appartement temporaire dans Côte-des-Neiges a aussi été payé par Option Canada. Au total, ce sont près de 16 000 \$ de dépenses illégales qu'on n'est pas été déclarées.

Eddie Goldenberg, ex-conseiller de Jean Chrétien et proche collaborateur, a balayé du revers de la main ces reproches d'un grand rire. «Et puis? Imagine que tous ceux qui travaillaient au cabinet de [Jacques] Parizeau à ce moment-là n'étaient pas comptabilisés non plus», a-t-il confié au Devoir hier. «Le premier devoir du premier ministre, c'est l'unité du pays. Il avait deux personnes dans son bureau à temps plein sur cela. Ça ne prend pas une enquête de deux millions de dollars pour découvrir cela.»

Le ton était en fait le même dans toute la famille libérale. Le chef, Stéphane Dion, a dit qu'il n'accepterait de lancer une enquête sur les agissements fédéraux que si les souverainistes acceptaient de faire de même. «Je soupçonne qu'il y a eu des irrégularités dans l'autre camp aussi», a-t-il dit, avant d'ajouter que, selon lui, toutes ces enquêtes seraient des pertes de temps.

Pour Lucienne Robillard, à l'époque vice-présidente du comité du NON, les dépenses illégales d'un demi-million de dollars sont anecdotiques. «La situation est minime», a-t-elle dit. Quant à Jack Layton, il voit dans toute cette histoire seulement une «transgression libérale» de plus.

Le Devoir

Finances, François Gendron, plus clairement que les jours précédents, a insisté pour que les mesures réclamées par le PQ soient financées par une partie des 700 millions versés par Ottawa. Par conséquent, le gouvernement libéral doit renoncer à une partie des 950 millions consentis aux contribuables en baisses d'impôt, a-t-il réaffirmé hier.

La position du gouvernement n'a pas changé d'un iota: on tient mordicus à cette baisse d'impôt de 950 millions — et pas un sou de moins —, une promesse électorale que Jean Charest veut absolument remplir. Si le gouvernement fait preuve d'une certaine ouverture et se montre disposé à décharger des sommes supplémentaires pour des mesures réclamées par l'opposition, il insiste pour que ces nouvelles dépenses n'affectent en rien la baisse d'impôt.

C'est vendredi que doit se tenir à l'Assemblée nationale le vote qui disposera du budget. Les véritables négociations n'ont pas encore démarré. En pareil cas, elles se rendent souvent à la limite. Le PQ n'en était hier qu'à l'analyse préliminaire de l'offre de compromis formulée par le gouvernement. Les négociations doivent débuter aujourd'hui.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, publier des listes d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont le but est la promotion de la culture, de la langue, de la religion, de la santé ou de l'éducation. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé sur papier recyclé. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390